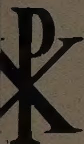
A DOCUMENTATION

CATHOLIQUE



41e ANNEE — T. LVI. — 19 JUILLET 1959 — NUMERO 1 308

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ▾ MAISON DE LA BONNE PRESSE

'Encyclique
tri Cathedram"

La visite
du
ral de Gaulle
u Vatican

BIBLIOGRAPHIE

— *Traité de vie spirituelle à l'école de saint Augustin*, par le R. P. THONARD, A. A. — Un vol. de 822 pages papier Bible. Prix : 3 900 francs, t. l. c. Editions de la Bonne Presse.

Les âmes sont plus nombreuses qu'on ne le pense qui aspirent à la vie parfaite d'union avec Dieu. Elles veulent plus que la simple vie chrétienne telle que la tracent les commandements de Dieu et de l'Eglise. Comment réaliser cette vie qui tend à sa perfection ascétique et mystique, cette vie spirituelle où l'âme veut ne faire qu'un avec Dieu ? L'auteur entreprend de les guider dans cette ascension, dans l'esprit de saint Augustin qui centre toute la vie chrétienne dans cet amour de charité dont l'incomparable modèle et la voie pour y parvenir est Notre-Seigneur lui-même. Après s'être purifiée de tout ce qui serait obstacle à cette union et rapprochée de Dieu par la vie d'oraison, la liturgie et, surtout, dans la communion eucharistique en elle, reposés en Dieu, les dons du Saint-Esprit pourront pleinement s'épanouir pour un apostolat fécond dans l'Eglise de Dieu. Ces pages s'adressent à tous les chrétiens fervents qu'une vie banalement chrétienne ne saurait contenter.

— *Un prêtre parmi le peuple de Dieu. Le Curé d'Ars*, par le R. P. ANDRÉ RAVIER, S. J. Illustrations de JACQUES RAVEL. — Un vol. 15 × 21 cm, de 80 pages. Editions Guy Victor, Paris.

Ce n'est pas une biographie du Curé d'Ars que présente le R. P. Ravier dans ce livre d'une présentation attrayante et d'une très haute richesse spirituelle. C'est une peinture de l'âme de ce prêtre parmi le peuple de Dieu qui ne voulut être et ne fut que prêtre, mais le fut totalement. On remarquera particulièrement le chapitre consacré aux tentations de fuite et de solitude du Curé d'Ars. L'auteur les explique par l'horreur du péché du monde avec qui il était constamment en contact par son ministère et dont il sentait tout le poids et toute l'horreur, comme Jésus à Gethsémani, au point d'en éprouver les mêmes sentiments d'angoisse et de déréliction.

— *Le Curé d'Ars par un paysan de son temps*, par JOSEPH JOLINON. Collection « Verts Pâturages ». — Un vol. 18,5 × 13,5 cm, de 168 pages, 5 illustrations de pleine page, sous belle jaquette. Prix : 690 francs (t. l. c.). Editions Fleurus, Paris.

L'auteur est le petit-fils d'un témoin oculaire ; il lui suffisait de faire revivre les souvenirs de son grand-père. Il l'a fait en un style prenant qui dessine en traits vigoureux la haute figure d'un saint de terroir : le saint Curé d'Ars, un saint de chez nous, un saint de notre temps. Le succès remporté par la première édition de cet ouvrage, en 1939, a décidé les éditeurs à cette réédition entièrement renouvelée, pour l'année du premier centenaire de la mort de saint Jean-Marie Vianney. La qualité du témoignage et la belle présentation du livre en feront un souvenir durable.

— *Bible et Coran*, par le R. P. JACQUES JOMIER, O. P. —Un vol. in-8° couronne, de 152 pages. Prix : 480 francs. Editions du Cerf.

Pourquoi ne pas engager le dialogue avec l'Islam, puisque les musulmans croient aux prophètes de la Bible et ont avec les chrétiens tels ou tels points communs ? Le P. Jomier a bien pris soin de relever tous ces points communs, et ce sera, pour bien des lecteurs, peut-être, un étonnement. Les citations qu'il fait du Coran, son étude sympathique de la mentalité musulmane ne sauraient passer pour un refus de dialogue. Mais le dialogue doit s'établir dans la clarté et la franchise. Aussi l'auteur a bien soin de montrer les divergences, même sur tel ou tel point commun, qu'il faut éclaircir et réduire pour aboutir à une solution pratique et fructueuse, en dehors de toute confusion.

— *L'Evangile dans la vie quotidienne. Méditations sur le Christ*, par STÉPHANE BERGHOFF. Traduit par l'abbé RENÉ VIRRION. — Un vol. 19 × 14 cm, de 224 pages, sous jaquette illustrée. Prix : 850 francs. Editions Salvator, Mulhouse.

Les méditations que renferme ce livre offrent cette particularité qu'elles sont inspirées par des passages des Evangiles non utilisés au cours de l'année liturgique. Cette originalité a l'avantage de présenter au lecteur des textes qui ne lui sont pas familiers et d'offrir aux prêtres des sujets neufs traités avec simplicité dans un pur esprit évangélique. Une table des matières, un plan pour l'année liturgique, un autre groupant les méditations en vue de prédications de Carême ou de retraites et un index alphabétique terminent ce beau livre.

— *L'Eglise et le monde actuel*, par YVES DE MONTCHEUIL, S. J. (Bibliothèque de l'homme d'action). — Un vol. in-8° cour., de 192 pages. Prix : 500 francs (ou 5 francs nouveaux). Editions « Témoignage Chrétien », Paris.

Cette deuxième édition de pages doctrinales qui rappelaient pendant la guerre la nécessité pour le chrétien de juger — et non de subir — les événements et les institutions humaines à la lumière de sa foi, sera bien accueillie. « Le P. de Montcheuil, dit avec raison l'Introduction, n'a pas été comme ces hommes... qui disent et ne font pas. Comme il avait engagé sa pensée ; il sut engager sa vie. Et ce fut le même engagement qui le conduisit au martyre. » Cela suffirait à recommander ces pages ; mais, d'autre part, elles demeurent des plus actuelles. Elles n'ont pas perdu de leur intérêt... même après la guerre !

— *Le Credo* (adapté de l'anglais), par Mgr RONALD KNOX. — Un vol. de 206 pages. Prix : 570 francs. Editions Spes. Paris.

Mgr Knox nous offre ici, dans son style bien direct, un commentaire du *Credo*, article par article. Le lecteur auquel il s'adresse, c'est bien l'homme moderne qni doit prendre conscience *personnellement* et mettre en œuvre dans sa vie quotidienne les affirmations de la foi. Le ton est simple, celui de la causerie qui s'accroche aux réalités concrètes de l'existence ; mais c'est pour approfondir ces vérités en dehors desquelles il n'y a peu de vie chrétienne. Les jeunes en feront certainement leur profit, et, croyons-nous, les autres aussi.

— *La grâce à la lumière de l'année liturgique*. Sermons par Dom PIUS PARSCH. Traduits par l'abbé RENÉ VIRRION. Collection « La Prédication nouvelle ». — Un vol. 19 × 14 cm, de 392 pages. Prix : 990 francs. Editions Salvator, Mulhouse.

Déjà bien connu par son *Guide dans l'année liturgique* », Dom Parsch nous donne aujourd'hui un recueil des prédications qu'il a consacrées durant une année entière à la grâce. Ses réflexions, exemptes d'érudition, sont accessibles à tout chrétien désireux de s'instruire. Elles font pénétrer toujours plus avant dans le mystère de la grâce, faveur de Dieu, insertion au Christ lui-même ; font comprendre le sens de la liturgie. De très belles considérations sur le corps mystique terminent ce livre, qui seront très utiles pour une retraite. Ouvrage nourri de piété pour la méditation, très précieux pour les prédicateurs.

— *Les garçons et le scoutisme. Psychologie des garçons*, par le P. MICHEL DE PAILLERETS, O. P. — Un vol. 19 × 14 cm, 160 pages. Prix : 500 francs. Editeur : Les Presses d'Ile-de-France, Paris.

Ce livre décrit à grands traits la psychologie des garçons et les méthodes employées dans les diverses branches du scoutisme. Trois chapitres : l'âge louveteau, l'âge éclaireur, l'âge routier. L'auteur en parle en éducateur qui ne perd pas de vue un instant les êtres vivants et sympathiques qu'il est chargé d'orienter, de diriger. Son étude est remplie d'exemples et de traits vivants et vécus. Chefs et cheftaines « vous ne perdrez pas votre temps à assimiler ces pages simples et lumineuses », écrit, dans la préface, l'abbé Hégo, aumônier général des Scouts de France.

— *Anecdotes musicales*, par WILLY BRANDT et A. MEYER. Traduction de M. GRANDCLAUDON. — Un vol. 18,5 × 14 cm, de 200 pages, nombreuses illustrations de WILLY WIDMANN. Prix : 390 francs. Editions Salvator, Mulhouse.

Beaucoup de grands artistes sont réputés pour leurs traits d'esprit. Voici un choix d'anecdotes de près de 80 musiciens du XVII[e] siècle à nos jours. Lulli, Rameau, Hændel, Bach, Gluck, Mozart, Beethoven, Schubert, Chopin, Liszt, Berlioz, Gounod, Debussy, Saint-Saëns, Massenet, Perosi, Toscanini, Furstwangler, Casals, Stravinski, Paderewski et bien d'autres composent cette anthologie de la bonne humeur.

La Documentation Catholique

1e année — T. LVI Numéro 1 308. — 19 juillet 1959

Lettre encyclique « Ad Petri Cathedram » de S. S. le Pape Jean XXIII *(29. 6. 1959)* (*)

AUX VÉNÉRABLES FRÈRES,
ATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES
ET AUTRES ORDINAIRES,
EN PAIX ET COMMUNION
AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE,
A TOUT LE CLERGÉ
ET AUX FIDÈLES DU MONDE ENTIER

VERITE, UNITE et PAIX SOUS L'INSPIRATION DE LA CHARITE

VÉNÉRABLES FRÈRES ET CHERS FILS,
Salut et Bénédiction apostolique.

INTRODUCTION

La perpétuelle jeunesse de l'Eglise.
Motifs de consolation et d'espérance.

1. Elevé à la Chaire de Pierre, non certes en ertu de Nos mérites, Nous considérons encore ne fois comme une leçon et un motif de onsolation le spectacle du monde entier éplorant, sans distinction de nation ou d'opiion, le décès de Notre Prédécesseur. De ıême, lorsque ensuite Nous fûmes appelé au ontificat suprême, le fait que pareillement les ɔules, occupées cependant par d'autres graves vénements et se débattant au sein de tant de ifficultés, tournèrent les yeux vers Nous dans espoir et l'attente.

Ces manifestations prouvent à l'évidence éternelle jeunesse de l'Eglise catholique. Elle este le signe de ralliement des nations (1). 'est d'elle que tous les peuples reçoivent la ımière intérieure et la douceur de la charité.

2. Nous sommes très heureux que Notre ıtention de réunir un Concile œcuménique et Synode diocésain de Rome, de préparer une ıise au point du Droit canon et de publier n Code du même genre pour l'Eglise orienıle ait rencontré un accueil large et sympaıique et qu'elle ait de plus suscité l'espoir 'amener les esprits à une connaissance plus endue et plus profonde de la vérité, à une éforme salutaire des mœurs chrétiennes et à la restauration de l'unité, de la concorde et de la paix.

3. Ce triple thème : la vérité, l'unité et la paix, à acquérir et à développer sous l'inspiration de la charité, fournira la matière de Notre première encyclique, adressée au monde entier, car telle Nous paraît la requête principale de Notre tâche apostolique.

Que l'Esprit-Saint Nous assiste pendant que Nous écrivons et vous éclaire lorsque vous Nous lirez. Que la grâce de Dieu vous rende dociles et capables d'atteindre tous le but souhaité, malgré les préjugés, tant de difficultés et bien des obstacles.

PREMIÈRE PARTIE

LA VERITE

La connaissance de la vérité, surtout de la vérité révélée.

4. La cause et pour ainsi dire la racine de tous les maux qui s'attaquent tel un poison aux individus, aux peuples et aux nations et qui bien souvent bouleversent les esprits est l'ignorance de la vérité. Hélas ! plus que d'une simple ignorance, il s'agit souvent d'une attitude inconsidérée de mépris et d'aversion à l'égard du vrai. De là proviennent toutes sortes d'erreurs qui, pénétrant les esprits et s'infiltrant dans les structures sociales, menacent de tout bouleverser au grand dam des individus et de la société tout entière. Or, Dieu nous a doués d'une raison capable de connaître les vérités naturelles. Si nous suivons la raison, nous suivons Dieu lui-même qui en est l'auteur, comme il est notre législateur et le guide de notre vie. Si au contraire par légèreté, par négligence ou par malice nous nous écartons de ces vérités naturelles, par le fait même nous nous détournons du bien suprême et de la loi morale.

Nous pouvons, Nous l'avons dit, atteindre par la raison les vérités naturelles ; néanmoins, cette connaissance — surtout en ce qui concerne la religion et la morale — ne peut pas être acquise par tous avec facilité, ni souvent sans risque d'erreurs. Quant aux vérités qui échappent à la capacité naturelle de la raison, nous ne pouvons en aucune façon les atteindre sans la lumière et l'inspiration du Saint-Esprit. C'est pourquoi le Verbe de

(*) Traduction, titres et sous-titres, de l'*Ufficio* ampa du Vatican, revue sur le texte latin publié ıns *l'Osservatore Romano* du 3. 7. 1959. — La numétation des alinéas correspond aux alinéas de *l'Osser-* atore *Romano*.
(1) Cf. *Is.*, XI, 12.

Dieu, qui « habite une lumière inaccessible » (2), dans son immense amour et dans sa compassion pour le sort de l'humanité, « s'est fait chair et a demeuré parmi nous » (3), pour éclairer « tout homme qui vient au monde » (4) et pour conduire toute l'humanité non seulement à la plénitude de la vérité, mais encore à la vertu et à la béatitude éternelle. Tous les hommes doivent donc adopter la doctrine de l'Evangile. S'ils la rejettent, ils mettent en question les fondements même de la vérité, de l'honnêteté et de la culture.

La vérité de l'Evangile conduit à la vie éternelle.

5. Il s'agit, comme on le voit, d'une question très grave, à laquelle est lié très étroitement notre salut éternel. Ceux qui, comme le nota l'Apôtre des gentils, restent « toujours à s'instruire et ne sont jamais capables de parvenir à la connaissance de la vérité » (5), qui refusent à l'esprit humain la possibilité de s'ouvrir à une vérité ferme et certaine et qui rejettent les vérités révélées par Dieu et nécessaires à notre salut éternel, ceux-là sont bien loin de la doctrine du Christ et de l'enseignement de l'Apôtre, qui nous exhorte « à ne faire plus qu'un dans la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu... Ainsi, nous ne serons plus des enfants, nous ne nous laisserons plus ballotter et emporter à tout vent de doctrine, au gré de l'imposture des hommes et de leur astuce à fourvoyer dans l'erreur. Mais vivant selon la vérité et dans la charité, nous grandirons de toutes manières vers Celui qui est la tête, le Christ, dont le Corps tout entier reçoit concorde et cohésion par toutes sortes de jointures qui le nourrissent et qui l'actionnent selon le rôle de chaque partie, opérant ainsi sa croissance et se construisant lui-même dans la charité »... (6)

Les devoirs de la presse par rapport à la vérité.

6. Quant à ceux qui osent à dessein attaquer la vérité connue, parler, écrire et agir en se servant des armes du mensonge, pour se concilier la faveur des gens simples et pour modeler à leur guise l'esprit des jeunes, encore souples et ignorants, ceux-là, sans aucun doute, abusent de l'ignorance et de l'innocence d'autrui et se livrent à une activité absolument répréhensible.

7. Nous ne pouvons Nous empêcher d'exhorter spécialement à l'exactitude, à la prudence et à la discrétion dans la pésentation de la vérité, ceux qui par leurs livres, leurs revues et leurs journaux, aujourd'hui en si grande abondance, exercent une telle influence sur l'esprit de leurs lecteurs, surtout des jeunes, et sur la formation de l'opinion et des mœurs. C'est à eux qu'incombe le très grave devoir de propager non le mensonge, l'erreur ou l'obscénité, ni ce qui excite au vice, mais bien

---

(2) *I Tim.*, VI, 16.
(3) *Ioan.*, I, 14.
(4) *Ioan.*, I, 9.
(5) *II Tim.*, III, 7.
(6) *Eph.*, IV, 13-16.

le vrai et tout ce qui porte au bien et à la vertu.

8. Avec grande tristesse, en effet, Nous voyons se réaliser encore aujourd'hui ce que déplorait déjà Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, Léon XIII, c'est-à-dire « le mensonge se glisser sans vergogne... dans les gros volumes, les opuscules, les pages des journaux et les charmes trompeurs du théâtre » (7) comme nous voyons également « s'imprimer des livres et des journaux qui se moquent de la vertu et justifient le vice » (8).

La radio, le cinéma et la télévision.

9. Nous devons encore y ajouter, comme vous le savez, Vénérables Frères et chers Fils la radio, le cinéma, et aussi la télévision dont chacun peut suivre chez soi les spectacles Ces moyens de diffusion peuvent constituer une invitation et une exhortation au bien et même à la vertu chrétienne, mais souvent hélas ! ils peuvent être, spécialement pour les jeunes, la source de mœurs dépravées, de malhonnêteté, d'erreur et de dévergondage.

Pour neutraliser soigneusement et efficacement la mauvaise influence toujours croissante de ces moyens dangereux, il faut résolument leur opposer les armes du vrai et du bien. A la presse du mal et du mensonge, il faut opposer celle du bien et de la vérité. Aux émissions de radio et aux spectacles de cinéma et de télévision, qui font aimer l'erreur et le vice, il faut en opposer d'autres qui défendent la vérité et les bonnes mœurs. De cette manière, des inventions si puissantes pour le mal pourront se transformer en moyen de salut pour les hommes et en honnête divertissement. Le remède surgira de la source qui souvent distille le poison.

L'indifférentisme religieux.

10. Il existe en outre des hommes qui, sans attaquer ouvertement la vérité, ne montrent à son égard qu'insouciance et indifférence comme si Dieu ne nous avait pas donné la raison pour chercher et atteindre la vérité Cette attitude condamnable conduit facilement à l'affirmation absurde que toutes les religions se valent, sans aucune différence entre le vrai et le faux. « Ce principe — pour employer les paroles de Notre même Prédécesseur — amène à la destruction de toutes les religions et spécialement de la religion catholique, qui, de toutes étant la seule vraie ne peut sans injustice être mise sur le même plan que les autres. » (9) Nier toute différence entre choses contradictoires aboutira à la plus désastreuse conclusion : on n'admettra plus aucune religion ni en théorie ni en pratique

Comment Dieu, qui est la vérité même pourrait-il approuver ou tolérer la paresse, la négligence, la légèreté de ces hommes ? Alors

---

(7) Epist. *Saepenumero considerantes* ; A. L., vol. II, 1883, p. 262.
(8) Epist. *Exeunte iam anno* ; A. L., vol. VIII, 188[illegible] p. 396.
(9) Litt. Enc. *Humanum Genus* ; A. L., vol. IV, 188[illegible] p. 53.

qu'il s'agit de questions dont dépend notre alut éternel à tous, ils n'en tiennent aucun compte et ne se préoccupent pas de chercher ni de trouver les vérités nécessaires, ni d'accorder à Dieu le culte qui est dû à lui seul.

11. De nos jours, on s'adonne avec beaucoup de fatigue et de zèle à l'étude et au progrès de la science humaine et notre époque peut certes se glorifier des progrès accomplis dans tous les domaines de la recherche scientifique. Pourquoi donc ne devrait-on pas employer un zèle, une habileté et une activité plus grande encore pour acquérir cette science qui ne concerne plus cette vie terrestre et mortelle, mais bien la vie céleste qui ne passera pas ? Ce n'est que lorsque nous aurons atteint la vérité qui naît de l'Evangile et qui doit se traduire dans la vie pratique, que notre esprit pourra jouir de la possession tranquille de la paix et de la joie ; joie qui surpasse immensément l'exaltation provoquée par les découvertes de la science et les admirables inventions modernes que nous utilisons et applaudissons chaque jour.

Deuxième partie

UNITE, CONCORDE ET PAIX

La vérité sert bien la cause de la paix.

12. De l'acquisition de la vérité pleine, entière et sincère, doit découler nécessairement l'union des esprits, des cœurs et des actions. Les oppositions, les litiges, les désaccords naissent en premier lieu du fait que la vérité n'est pas connue ou, ce qui est pire encore, du fait que, bien que connue, elle est attaquée en vue des avantages que l'on espère retirer du mensonge, ou par suite de cet odieux aveuglement qui pousse les hommes à justifier, et avec trop d'indulgence, leurs passions et leur actions coupables.

13. Il est donc nécessaire que les simples citoyens, tout comme ceux qui tiennent en main le sort des peuples, aiment sincèrement la vérité, s'ils veulent jouir de la concorde et de la paix, qui seules peuvent garantir une véritable prospérité publique et privée.

14. D'une manière toute particulière, Nous exhortons à cette concorde et à cette paix les chefs suprêmes des nations. Placé au-dessus des conflits entre les Etats, Nous embrassons tous les peuples avec la même charité et ne sommes pas mû par des intentions de domination politique ni par aucun désir des biens terrestres ; en parlant d'un sujet aussi important, Nous croyons pouvoir être jugé sereinement et écouté par les hommes de toutes les nations.

Dieu a créé les hommes tous frères.

15. Dieu n'a pas créé les hommes ennemis, mais frères. Il leur a donné la terre à cultiver par leur travail et leurs efforts, pour que tous puissent jouir de ses fruits et en tirer ce qui est nécessaire à leur alimentation et à leurs besoins. Les nations différentes ne sont rien d'autre que des communautés d'hommes, c'est-à-dire de frères, qui doivent tendre dans l'union fraternelle non seulement à la fin propre à chacune d'entre elles, mais aussi au bien commun de toute l'humanité.

16. Du reste, cette vie mortelle et passagère ne doit pas être considérée seulement en elle-même ni en raison des jouissances qu'elle comporte. Si elle conduit à la dissolution du corps, elle prépare à la vie immortelle et à la patrie où nous vivrons éternellement.

17. Si l'on enlève à l'homme cette doctrine, cette consolation, cette espérance, toutes les raisons de vivre s'écroulent. Les passions, les luttes et les discordes se manifestent inévitablement et se déchaînent, sans plus aucun frein pour les contenir. A la place du rameau d'olivier de la paix, on agite les brandons de la discorde. Le sort de l'homme ressemble alors à celui des êtres privés de raison ; il devient même pire, car, abusant de cette raison qu'il possède, l'homme peut s'engloutir dans les abîmes du mal, ce qui, hélas ! arrive bien souvent, et finir, comme Caïn, par souiller la terre du sang de son frère et d'un crime affreux.

18. Si nous voulons, et il le faut, ramener nos actions dans la voie de la justice, il est avant tout nécessaire de rappeler les esprits et les cœurs à ces justes principes.

19. Si nous nous disons frères et si nous le sommes, si nous sommes appelés au même destin dans la vie présente et dans l'autre, comment est-il donc possible de nous traiter les uns les autres en adversaires et en ennemis ? Pourquoi se porter envie, fomenter la haine, préparer des armes mortelles contre ses frères ? On s'est assez battu déjà entre hommes ! Trop de jeunes, à la fleur de l'âge, ont versé leur sang ! Trop de cimetières militaires occupent le sol, comme un avertissement sévère à revenir tous enfin à la concorde, à l'unité et à une paix équitable.

20. Que chacun pense donc, non à ce qui peut diviser les esprits, mais plutôt à ce qui peut les unir dans la compréhension mutuelle et l'estime réciproque.

Union et concorde entre les peuples.

21. Si l'on cherche vraiment la paix et non la guerre — et c'est un devoir — et si l'on tend dans un effort commun et sincère à une concorde fraternelle entre les peuples, alors seulement il sera possible de reconnaître les intérêts nationaux de chacun et de mettre heureusement fin à toutes les divergences. On pourra ainsi arriver d'un commun accord, et avec les moyens adéquats, à cette unité tant désirée, grâce à laquelle les droits de chaque Etat à la liberté, loin d'être foulés aux pieds par les autres, seront sûrement défendus. Ceux qui oppriment les autres, ceux qui les dépouillent de leur liberté ne peuvent certainement pas apporter leur contribution à cette unité. C'est ici que s'applique à merveille l'affirmation de Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, Léon XIII : « Pour refréner l'ambition, le désir des biens d'autrui, la jalousie, qui sont les stimulants les plus puissants à la guerre, il n'y a rien de meilleur que

les vertus chrétiennes, en particulier que la justice. » (10)

22. D'ailleurs, si les nations n'arrivent pas à cette union fraternelle qui doit être basée sur la justice et alimentée par la charité, la situation mondiale restera très grave. Les hommes de bon sens déplorent cet état de choses, se demandant si l'on se dirige vers une paix solide, authentique et sincère ou plutôt si l'on ne court pas avec le dernier aveuglement vers une nouvelle et épouvantable conflagration. Avec le dernier aveuglement, disons-Nous ; car si de fait — ce qu'à Dieu ne plaise — une nouvelle guerre éclatait, la puissance des armes nouvelles est telle qu'il ne resterait plus, pour tous les peuples, vainqueurs aussi bien que vaincus, qu'un immense désastre et une ruine universelle.

23. C'est pourquoi Nous demandons à tous, mais spécialement aux chefs d'Etat, de méditer attentivement sur ces points devant Dieu, leur juge, et d'employer courageusement tous les moyens qui peuvent mener à l'union nécessaire. Cette unité de vues, qui, comme Nous l'avons dit, augmentera certainement à elle seule la prospérité commune des peuples, ne pourra être restaurée qu'au moment où, par la pacification des esprits et la sauvegarde des droits de chacun, resplendira partout la liberté due à l'Eglise, aux nations et à tous les citoyens.

Union et concorde entre les classes sociales.

24. La concorde que l'on recherche entre les peuples, il est nécessaire de l'établir toujours plus entre les classes sociales. Si cela n'arrive pas, il peut en résulter des haines et des dissensions, comme nous le voyons déjà ; de là naîtront des troubles, des révolutions et parfois des massacres, la diminution progressive de la richesse et les crises qui affectent l'économie publique et privée. Léon XIII, Notre Prédécesseur, notait déjà justement : « Dieu a voulu dans la communauté humaine une différence de classes, mais en même temps une certaine égalité provenant d'une collaboration amicale. » (11) De fait, « de même que dans le corps humain les divers membres s'accordent entre eux et déterminent ces rapports harmonieux, que l'on appelle symétrie, ainsi la nature exige que, dans la société, les classes s'intègrent les unes aux autres et, par leur collaboration mutuelle, réalisent un juste équilibre. Chacune a besoin de l'autre ; le capital n'existe pas sans le travail, ni le travail sans le capital. Leur harmonie produit la beauté de l'ordre » (12).

Celui qui ose donc nier la diversité des classes sociales contredit l'ordre même de la nature. Ceux aussi qui s'opposent à cette collaboration amicale et nécessaire entre les classes cherchent sans aucun doute à troubler et à diviser la société, au plus grand dam du bien public et privé. Du reste, voici ce qu'affirmait Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire Pie XII : « Dans un peuple digne de ce nom, les inégalités qui ne proviennent pas de l'arbitraire, mais de la nature même des choses, inégalités dues à la culture, à la richesse, à la position sociale, sans préjudice bien entendu de la justice et de la charité mutuelle, ne constituent aucun obstacle à l'esprit de communauté et de fraternité. » (13)

Il est vrai que chaque classe et chaque catégorie de citoyens peut défendre ses propres droits, pourvu qu'elle le fasse dans la légalité et sans violence, dans le respect des droits d'autrui, tout aussi inviolables que les siens. Tous sont frères ; il faut donc que toutes les questions se résolvent amicalement, dans une charité fraternelle et mutuelle.

Quelques indices de détente.

25. On doit reconnaître comme un signe de bon augure, depuis un certain temps et en certains endroits, une diminution de la tension entre les classes sociales. Comme l'affirmait Notre Prédécesseur immédiat dans un discours aux catholiques allemands : « La terrible catastrophe qui s'est abattue sur vous lors de la dernière guerre aura comporté au moins un avantage : elle a permis à de nombreux milieux de se libérer des préjugés et de la préoccupation excessive des avantages personnels, et par là, de diminuer l'âpreté de la lutte des classes et de rapprocher les hommes entre eux. Le malheur commun est un maître dur, mais bienfaisant. » (14)

26. En fait, l'écart entre les classes sociales est moins grand, car elles ne se limitent plus aux deux blocs où s'opposaient le capital et le travail. Elles sont désormais variées et ouvertes à tous. Le travail et les talents permettent de gravir les degrés de l'échelle sociale.

Pour ce qui concerne le monde du travail lui-même, il est consolant de constater que les améliorations récentes apportées dans les conditions mêmes du travail font que l'on ne s'intéresse plus seulement aux avantages économiques des ouvriers, mais aussi à leur procurer un genre de vie plus élevé et plus digne.

Réflexions sur d'importants problèmes concernant le travail.

27. Il reste cependant un long chemin à parcourir. Il existe encore trop d'inégalités, trop de motifs de friction entre les différents milieux, dus parfois à une idée imparfaite ou inexacte du droit de propriété, de la part de ceux qui recherchent avec excès l'avantage et le profit. Il faut y ajouter ce redoutable problème du chômage, qui éprouve déjà si durement tant d'hommes, et qui, momentanément du moins, risque de s'aggraver encore du fait de la mécanisation plus poussée des moyens de production. Ce problème, Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Pie XI, l'évoquait déjà avec tristesse en ces termes : « On voit, en effet, une multitude presque

(10) Epist. *Praeclara gratulationis ;* A. L., vol. XIV, 1894, p. 210.
(11) Epist Permoti *Nos ;* A. L., vol. XV, 1895, p. 259.
(12) Litt. Enc. *Rerum Novarum ;* A. L., vol. XI, 1891, p. 109 (cf. *D. C.*, n° 569 du 6 juin 1931, col. 1457).

(13) Radiomessage de Noël 1944, Discorsi e Radiomessaggi di S. S. Pio XII, vol. VI, p. 239 (*D. C.*, n° 927 du 7 janvier 1945, col. 5).
(14) Radiomessage au *LXXIIIe Katholikentag* allemand. *Ibid.*, vol. XI, p. 189 (*D. C.*, n° 1055 du 6 novembre 1949, col. 1445).

nnombrable d'honnêtes travailleurs, qui ne lemandent rien d'autre que de gagner hono-rablement leur pain quotidien que le divin commandement leur fait solliciter chaque jour du Père céleste, réduits avec leurs familles à un chômage forcé et par là à une extrême ndigence. Leurs plaintes ont ému Notre cœur paternel et Nous font répéter, touché de la même commisération, la parole qui sortit du cœur très aimant du divin Maître, en présence de la foule épuisée par la faim : *Misereor super turbam* (15). » (16)

28. Si l'on veut donc et si l'on cherche — et tous nous devons le vouloir et le chercher — l'entente entre les classes sociales, en unissant les efforts publics et privés et les initiatives courageuses, il ne faut rien négliger pour que tous les hommes, même ceux de la catégorie sociale la plus humble, puissent par leur travail et à la sueur de leur front se procurer le minimum vital et assurer honnêtement leur avenir et celui de leur famille ; on ne peut non plus empêcher les classes les moins favorisées d'accéder aux multiples formes de confort de la vie moderne.

29. Nous exhortons vivement tous ceux sur qui reposent les responsabilités majeures des entreprises et de qui dépend le sort et parfois la vie des travailleurs, de ne pas apprécier seulement leur rendement économique, de ne pas se limiter au respect de leurs droits concernant leur salaire, mais de les considérer comme des personnes, bien plus, comme des frères. Qu'ils s'efforcent, en outre, de la manière convenable, de permettre à l'ouvrier une participation de plus en plus étroite aux bénéfices et aux intérêts de toute l'entreprise.

A ce propos, Nous demandons que les droits et devoirs réciproques des employeurs et des travailleurs deviennent mieux harmonisés et réglés et que les diverses organisations professionnelles « ne soient pas considérées comme des armes offensives et défensives qui provoquent des réactions et des représailles, non comme un fleuve qui rompt ses digues et déborde, mais comme un pont qui puisse unir les deux rives » (17). Il faut veiller surtout à ce qu'au progrès économique, dont nous avons parlé, corresponde un non moindre progrès dans le domaine moral, comme le demandent notre dignité de chrétiens et notre simple dignité d'hommes. A quoi servirait-il à l'ouvrier d'acquérir une plus grande abondance de biens et de jouir d'un train de vie plus élevé, s'il venait à perdre ou à négliger les biens supérieurs destinés à son âme immortelle ?

Ces perspectives se réaliseront le jour où la doctrine sociale de l'Eglise catholique sera mise pleinement en vigueur et si tous « s'appliquent à garder en eux-mêmes et à développer chez les autres, grands et petits, cette maîtresse et reine de toutes les vertus qu'est la charité. Car le salut tant attendu sera le fruit d'une grande effusion de charité ; cette charité chrétienne, qui contient en elle tout l'Evangile, toujours prête à se sacrifier pour le prochain, est l'antidote le plus vigoureux contre l'orgueil et l'égoïsme du monde. Saint Paul en a décrit les traits divins en ces termes : « La charité est longanime ; la charité est serviable : elle ne cherche pas son intérêt : elle excuse tout ; elle supporte tout. » (18) (19)

(15) *Marc.*, VIII, 2.
(16) Enc. *Nova impendet ; A. A. S.*, vol. XXIII, 1931, p. 393-394 (*D. C.*, n° 582 du 17 octobre 1931, col. 579).
(17) Allocution de Pie XII, Discorsi e Radiomessaggi di S. S. Pio XII, vol. VII, p. 350 (*D. C.*, n° 963 du 28 avril 1946, col. 382).

Union et concorde au sein des familles

30. Finalement, l'union à laquelle Nous avons invité les peuples, leurs chefs, les classes sociales, Nous exhortons également d'une manière paternelle toutes les familles à la rechercher et à la renforcer. Si, en effet, la paix, l'unité et la concorde n'existent pas dans les familles, comment seront-elles possibles dans la société ? Cette union ordonnée et harmonieuse, qui doit toujours régner au foyer domestique, dérive du lien indissoluble et de la sainteté du mariage chrétien ; à son tour, elle assure, pour une bonne part, l'ordre, le progrès et le bien-être de la société civile tout entière.

Que le père de famille soit parmi les siens comme le représentant de Dieu et qu'il s'impose aux autres non seulement par son autorité, mais également par l'exemple d'une vie irréprochable. Que la mère de famille par sa douceur et sa vertu dirige la maison avec force et suavité ; qu'elle soit pour son époux tendre et affectueuse et qu'ensemble ils élèvent avec soin leurs enfants, ce don si précieux que Dieu leur a confié, et leur apprennent à vivre honnêtement et religieusement. Que les enfants, comme ils convient, obéissent à leurs parents, les aiment, ne se bornent pas à leur prodiguer des consolations, mais les aident vraiment, si cela s'avère nécessaire.

Que le foyer domestique exhale cette charité qui régnait à Nazareth ; que les vertus chrétiennes y fleurissent, que l'union y soit parfaite, que les bons exemples y abondent. Que jamais — Nous en prions Dieu de tout cœur — une union si belle, si tendre et si nécessaire ne soit rompue ; si l'institution chrétienne de la famille vacille, si les préceptes donnés à ce propos par le divin Rédempteur sont rejetés ou négligés, ce sont les fondements mêmes de la société civile qui sont mis en jeu et menacent ruine, au plus grand détriment de tous les citoyens.

TROISIÈME PARTIE

UNITE DE L'EGLISE

Motifs d'espérance fondés sur la prière de Jésus

31. Parlons maintenant de cette unité, que Nous souhaitons d'une manière toute spéciale et qui est intimement liée à la tâche pastorale que Dieu Nous a confiée : l'unité de l'Eglise.

32. Tous savent que le divin Rédempteur a fondé une société, qui gardera son unité jus-

(18) *I Cor.*, XIII, 4-7.
(19) Epist. *Inter Graves ; A. L.*, vol. XI, p. 143-144.

qu'à la fin des siècles, suivant sa parole : « Je suis avec vous pour toujours, jusqu'à la fin du monde. » (20). C'est pour elle qu'il a adressé à son Père céleste de ferventes prières, qui sans aucun doute ont été acceptées et exaucées à cause de sa piété (21). « Que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en Nous. » (22). Cette prière infuse et confirme en Nous la très douce espérance que finalement toutes les brebis, qui ne sont pas de ce troupeau, souhaiteront y rentrer, si bien que, selon la parole du divin Rédempteur, « il n'y aura plus qu'un seul troupeau, un seul Pasteur » (23).

33. Fortement encouragé par cette très douce espérance, Nous avons annoncé déjà Notre intention de convoquer un Concile œcuménique, auquel participeront les évêques du monde entier, pour traiter de grands problèmes religieux. Le but principal du Concile consistera à promouvoir le développement de la foi catholique, le renouveau moral de la vie chrétienne des fidèles, l'adaptation de la discipline ecclésiastique aux besoins et méthodes de notre temps. Ce sera assurément un admirable spectacle de vérité, d'unité et de charité, dont la vue sera, Nous en avons confiance, pour ceux qui sont séparés de ce Siège apostolique, une douce invitation à rechercher et à trouver cette unité, pour laquelle Jésus-Christ a adressé à son Père céleste une si ardente prière.

Aspiration à l'unité dans les diverses communautés séparées.

34. Nous savons qu'en ces derniers temps — ce qui Nous a consolé — s'est esquissé dans bien des communautés séparées de la Chaire de Saint-Pierre un mouvement de sympathie vers la foi et les institutions de l'Eglise catholique, ainsi qu'une estime croissante à l'égard du Siège apostolique, l'amour de la vérité détruisant peu à peu les préjugés. Nous savons, d'autre part, que presque tous ceux qui, bien que séparés de Nous et divisés entre eux, portent le nom de chrétiens, ont tenu à plusieurs reprises des réunions pour créer des liens entre eux et ont établi dans ce but des Conseils permanents. Ces initiatives traduisent leur vif désir d'arriver au moins à une certaine forme d'unité.

Unité de l'Eglise voulue par son divin Fondateur.

35. Il est hors de doute que le divin Rédempteur a fondé son Eglise en l'assurant et la dotant d'une unité très solide. Si par impossible il ne l'avait pas fait, il aurait institué un organisme caduc et qui avec le temps se serait trouvé en opposition ouverte avec lui-même, à la manière de ces systèmes philosophiques qui, livrés à la variété des opinions humaines, naissent l'un de l'autre, se transforment et disparaissent à leur tour.

Il n'est personne qui ne voie l'opposition formelle de cette hypothèse avec le magistère divin de Jésus-Christ, qui est « la voie, la vérité et la vie » (24).

36. Pareille unité, Vénérables Frères et Chers Fils, qui, comme Nous l'avons dit, ne doit pas être quelque chose de flou, d'incertain et de fragile, mais de solide, de robuste et de sûr (25) si elle manque aux autres communautés chrétiennes, ne fait certainement pas défaut à l'Eglise catholique, comme peut s'en apercevoir quiconque l'observe attentivement. Elle se distingue en effet par trois notes caractéristiques : l'unité de doctrine, de gouvernement et de culte. Ces notes de l'Eglise sont visibles à tous, pour que tous puissent la reconnaître et la suivre. Elle est telle que selon la volonté de son divin Fondateur toutes les brebis puissent se réunir en elle dans un seul troupeau sous la conduite d'un seul Pasteur ; c'est ainsi que dans l'unique maison du Père établie sur le fondement de Pierre, sont appelés tous ses fils. Nous devons essayer d'y rassembler fraternellement tous les peuples comme dans l'unique royaume de Dieu : royaume dont les habitants unis entre eux sur la terre dans l'unité des esprits et des cœurs auront un jour à jouir de la béatitude éternelle dans les cieux.

37. L'Eglise catholique impose comme vérité à croire avec fidélité et fermeté tout ce qui a été révélé par Dieu. Ces vérités sont contenues dans la Sainte Ecriture ou dans la Tradition orale et écrite conservée depuis l'âge apostolique tout au long des siècles et ont été ratifiées et définies par les Souverains Pontifes et les Conciles œcuméniques légitimes. Chaque fois que quelqu'un s'est écarté de cette voie, l'Eglise, de son autorité maternelle, n'a cessé de le rappeler dans le droit chemin. Elle sait très bien, en effet, et tient qu'il n'y a qu'une seule vérité et que l'on ne peut admettre plusieurs « vérités » qui s'opposeraient entre elles. Elle fait sienne l'affirmation de l'Apôtre des gentils : « Car nous n'avons aucun pouvoir contre la vérité, nous n'en avons que pour la vérité. » (26)

38. Il existe cependant de nombreux points sur lesquels l'Eglise catholique permet aux théologiens de discuter, dans la mesure où il s'agit de questions qui ne sont pas certaines et dans la mesure également, comme le notait le célèbre écrivain anglais, le cardinal John-Henry Newman, où ces discussions ne rompent pas l'unité de l'Eglise, mais servent au contraire à une meilleure et à une plus profonde intelligence des dogmes, en apportant une lumière nouvelle née de la confrontation des avis. Elles préparent et affermissent le chemin de la vérité (27). De toute façon, il faut toujours retenir la maxime, parfois

(20) *Matth.*, XXVIII, 20.
(21) Cf. *Hebr.*, V, 7.
(22) *Ioan.*, XVII, 21.
(23) *Ioan.*, X, 16.

(24) *Ioan.*, XIV, 6.
(25) Cf. Litt. Enc. de Pie XI : *Mortalium Animos*, sur les moyens de réaliser la véritable unité religieuse. *A. A. S.*, vol. XX, 1928, p. 5 *sq.* (*D. C.*, n° 412 du 28 janvier 1928, col. 195 *sq.*).
(26) *II Cor.*, XIII, 8.
(27) J.-H. NEWMAN, *Difficulties of Anglicans*, vol. I, p. 261 *sq.*

xprimée en termes différents ou attribuée
ı divers auteurs : « Unité dans les choses
ıécessaires, liberté dans les choses douteuses,
:harité en toutes choses. »

Unité de gouvernement.

39. Qu'il y ait, en outre, unité de gouvernement dans l'Eglise catholique, tout le monde e voit. En effet, de même que les fidèles sont oumis aux prêtres, les prêtres aux évêques que « l'Esprit-Saint a établis pour gouverner 'Eglise de Dieu » (28), de même tous et :hacun des évêques sont soumis au Pontife omain, en tant que successeur de Pierre, tabli par le Christ Notre-Seigneur comme pierre fondamentale de son Eglise (29), et à qui seul il a donné le pouvoir de tout lier et lélier sur la terre (30), de raffermir ses rères (31) et de paître tout le bercail (32).

Unité de culte.

40. En ce qui concerne l'unité du culte, nul ı'ignore que l'Eglise catholique, depuis ses origines et à travers les siècles, a toujours eu ept sacrements, ni plus ni moins, reçus comme un héritage sacré de Jésus-Christ, qu'elle n'a jamais cessé de distribuer dans le monde entier pour nourrir et entretenir la vie urnaturelle des fidèles. De même, chacun sait qu'il ne se célèbre chez elle qu'un sacrifice, 'Eucharistie, dans lequel le Christ, notre salut t notre Rédempteur, est chaque jour immolé pour nous tous, de façon non sanglante mais éelle, comme il le fut un jour au Calvaire orsqu'il pendait à la croix, et dans lequel il épand sur nous avec miséricorde les immenses résors de sa grâce. C'est pourquoi saint Cyprien note justement : « On ne peut dresser ın autre autel ni instituer un autre sacerdoce n dehors de l'unique autel et de l'unique acerdoce. » (33)

Cela toutefois, comme chacun sait, n'empêche pas l'existence dans l'Eglise de divers ites approuvés, qui font mieux resplendir sa beauté et la font apparaître comme la fille lu souverain Roi, parée de divers ornements (34).

41. C'est d'abord pour obtenir à tous d'atteindre cette unité véritable des cœurs que e prêtre catholique, quand il célèbre le Sacrifice eucharistique, offre l'hostie immaculée au Dieu très clément en ces termes : « Pour votre sainte Eglise catholique, daignez, ı travers le monde entier, lui donner la paix, a protéger, la rassembler dans l'unité et la gouverner ; et aussi pour votre serviteur notre Pape, et pour tous ceux qui, fidèles à la vraie doctrine, ont la garde de la foi catholique et apostolique. » (35)

---

(28) *Act.*, xx, 28.
(29) Cf. *Matth.*, xvi, 18.
(30) Cf. *Id.*, xvi, 19.
(31) Cf. *Luc.*, xxii, 32.
(32) Cf. *Ioan.*, xxi, 15-17.
(33) Epist. XLIII, 5 ; Corp. Vind., iii, 2, 594 ; cf. Epist. XL, apud Migne, *P. L.*, IV, 345.
(34) Cf. *Ps.* xliv, 15.
(35) Canon Missae.

Invitation paternelle à l'union.

42. Que ce merveilleux spectacle d'unité, dont seule l'Eglise catholique jouit et brille, que ces vœux et ces prières par lesquelles elle implore de Dieu la même unité pour tous, touchent et émeuvent votre âme, ô vous qui êtes séparés de ce Siège apostolique.

43. Laissez-Nous, dans un affectueux désir, vous appeler frères et fils ; laissez-Nous entretenir l'espoir d'un retour si cher à Notre cœur de Père. Nous aimons vous parler avec la même sollicitude pastorale qui faisait dire à Théophile, évêque d'Alexandrie, en s'adressant à ses frères et à ses fils alors qu'un schisme malheureux déchirait la tunique sans couture de l'Eglise : « Imitons chacun selon nos forces, amis très chers, nous tous qui participons à la vocation céleste, Jésus le chef qui nous sauve parfaitement. Embrassons l'humilité qui élève, la charité qui unit à Dieu et une foi sincère envers les mystères divins. Fuyez la division, évitez la discorde..., soutenez-vous dans une charité mutuelle. Ecoutez le Christ vous dire : voici à quoi tous vous reconnaîtront pour mes disciples : à l'amour que vous aurez les uns pour les autres. » (36)

44. Notez, Nous vous en prions, que Notre affectueux appel à l'unité de l'Eglise ne vous invite pas à entrer dans une demeure étrangère, mais dans la maison commune, la maison du Père. Laissez-Nous par conséquent vous exhorter, parce que Nous vous aimons tous tendrement « dans le cœur du Christ Jésus » (37), à vous souvenir de vos pères, « qui vous ont fait entendre la parole de Dieu et, considérant l'issue de leur carrière, imitez leur foi » (38). La glorieuse troupe de saints que chacune de vos nations a déjà envoyée au ciel, ceux spécialement dont les écrits vous ont transmis et expliqué de façon exacte et éloquente la doctrine de Jésus-Christ, semblent par l'exemple de leur vie vous inviter à l'unité avec ce Siège apostolique, avec lequel votre communauté chrétienne elle aussi a été salutairement unie pendant tant de siècles.

45. Nous Nous adressons donc comme à des frères à tous ceux qui sont séparés de Nous, disant avec saint Augustin : « Qu'ils le veuillent ou non, ils sont nos frères. Ils ne cesseront d'être nos frères que s'ils cessent de dire le *Notre Père*. » (39) « Aimons donc le Seigneur notre Dieu, aimons son Eglise : lui comme un père, elle comme une mère ; lui comme le maître, elle comme sa servante, puisque nous sommes les fils de cette servante. Mais c'est là l'union d'un grand amour : quiconque offense l'un ne mérite pas de l'autre... Quel profit pour toi que ton père ne soit pas offensé, s'il doit venger ta mère outragée ?... Tenez donc, mes très chers frères, tous d'une seule âme, Dieu pour votre père et l'Eglise pour votre mère... » (40)

---

(36) Cf. *Hom. in mysticam caenam* ; *P. G.*, LXXVII, 1027.
(37) *Phil.*, i, 8.
(38) *Hebr.*, xiii, 7.
(39) S. Aug., *In Ps.* xxxii ; *Enarr.*, II, 29 ; Migne, *P. L.*, XXXVI, 299.
(40) Id., *In Ps.* lxxxii ; *Enarr.*, II, 14 ; Migne, *P. L.*, XXXVII, 1140.

Nécessité de prières spéciales.

46. C'est pourquoi Nous prions et supplions le Dieu très bon, qui donne la lumière céleste et tous les biens, en vue d'assurer l'unité de l'Eglise, l'extension du bercail et du règne du Christ, et Nous exhortons à faire de même tous les frères et les fils très chers que Nous avons dans le Christ. Le succès, en effet, du futur Concile œcuménique, bien plus que de l'activité de l'industrie humaine, dépend de cette sainte rivalité de prières ardentes et communes. Nous y invitons aussi de grand cœur ceux qui, bien que n'appartenant pas à ce bercail, respectent Dieu cependant et l'honorent, et s'efforcent avec bonne volonté d'obéir à ses commandements.

47. Que la prière divine du Christ obtienne à cet espoir et à ces vœux épanouissement et réalisation : « Père saint, garde en ton nom ceux que tu m'as donnés, pour qu'ils soient un comme nous... Consacre-les dans la vérité : ta parole est vérité... Je ne prie pas seulement pour eux, mais pour ceux-là aussi qui, grâce à leur parole, croiront en moi... ; pour qu'ils soient parfaitement un... » (41)

Que de la concorde des esprits jaillissent la paix et la joie.

48. Nous renouvelons cette prière avec le monde catholique qui Nous est uni ; et Nous le faisons non seulement poussé par une ardente charité envers tous les hommes, mais aussi en esprit de sincère humilité évangélique. Nous savons, en effet, le peu que Nous sommes et que Dieu a daigné Nous élever au degré suprême du Souverain Pontificat, non en vertu de Nos mérites, mais par un dessein mystérieux.

C'est pourquoi, à tous Nos frères et Nos fils qui sont séparés de cette Chaire de Saint-Pierre, Nous répétons ces paroles : « Je suis... Joseph, votre frère. » (42) Venez, « comprenez-Nous » (43) ; Nous ne désirons rien, Nous ne voulons rien ; Nous ne demandons rien à Dieu, sinon votre salut et votre bonheur éternel. Venez. De cette concorde si désirée et de cette unité que la charité fraternelle doit nourrir et entretenir naîtra une grande paix « qui surpasse tout sentiment » (44), car elle vient du ciel ; cette paix que le Christ a annoncée aux hommes de bonne volonté par le chant des anges volant au-dessus de son berceau (45), et qu'il accorda, en ces termes, après l'institution du sacrement et du sacrifice eucharistiques : « Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix ; je ne vous la donne pas comme le monde la donne. » (46)

Paix et joie ; oui, joie aussi, car ceux qui appartiennent réellement et efficacement au Corps mystique du Christ, qui est l'Eglise catholique, participent à la vie divine qui passe du Chef divin dans chacun des membres et grâce à laquelle ceux qui obéissent fidèlement à tous les commandements de notre Rédempteur peuvent, même en cette vie, avoir part à la joie qui présage et annonce le bonheur éternel du ciel.

La paix de l'âme doit être active.

49. Mais cette paix, ce bonheur, tandis que nous accomplissons le fatigant voyage de cette terre d'exil, demeurent imparfaits. Ce n'est pas une paix tout à fait tranquille, tout à fait sereine ; c'est une paix active, et non pas oisive ni inerte ; c'est surtout une paix qui doit combattre contre toutes les erreurs, même masquées et fallacieuses, contre les charmes et les attraits du vice, enfin contre tous les ennemis de l'âme qui peuvent affaiblir, tacher ou ruiner l'innocence ou notre foi catholique ; contre les haines aussi, les rivalités, les divisions, qui peuvent la briser et la déchirer. C'est pour cela que le divin Rédempteur nous a donné et recommandé lui-même *sa* paix.

50. La paix, donc, que nous avons à chercher et à poursuivre de toutes nos forces, ne doit, comme Nous l'avons dit, ni consentir à aucune erreur, ni se compromettre avec aucun partisan de l'erreur, ni pencher vers le vice ; elle doit enfin éviter toutes les discordes. Cette paix demande de ceux qui la recherchent qu'ils soient prêts à renoncer pour la vérité et la justice même à leur propre utilité et à leurs propres avantages, selon la parole « Cherchez... d'abord le royaume de Dieu et sa justice... » (47)

51. Que la Bienheureuse Vierge Marie, Reine de la paix, au Cœur Immaculé de qui Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Pie XII a consacré le genre humain, nous obtienne de Dieu, Nous l'en prions instamment, cette union des cœurs, cette paix véritable, active et militante, aussi bien pour ceux qui sont Nos fils dans le Christ que pour tous ceux qui même s'ils sont séparés de Nous, ne peuvent pas ne pas aimer l'unité et la concorde.

Quatrième partie

EXHORTATIONS PATERNELLES

Aux évêques.

52. Nous voulons maintenant Nous adresser paternellement à chacun des rangs de l'Eglise catholique. En premier lieu « Notre parole s'adresse à vous » (48), Vénérables Frères dans l'Episcopat, soit de l'Orient soit de l'Occident, qui dirigez le peuple chrétien et portez à ce titre avec Nous le poids du jour et de la chaleur (49).

Nous savons votre zèle, Nous savons l'esprit apostolique qui vous pousse chacun dans votre domaine à développer, fortifier, étendre à tous les hommes le royaume de Dieu. Nous savons également vos angoisses, Nous savons vos tristesses pour l'éloignement déplorable de tant de fils trompés par les faux attraits de

(41) *Ioan.*, XVII, 11, 17, 20, 21, 23.
(42) *Gen.*, XLV, 4.
(43) *II Cor.*, VII, 2.
(44) *Phil.*, IV, 7.
(45) *Cf. Luc.*, II, 14.
(46) *Ioan.*, XIV, 27.

(47) *Matth.*, VI, 33.
(48) *II Cor.*, VI, 11.
(49) Cf. *Matth.*, XX, 12.

l'erreur, pour le manque de ressources qui empêche parfois l'extension du catholicisme, et surtout pour le petit nombre de prêtres qui les rend en bien des endroits incapables de répondre aux besoins grandissants.

Mais ayez confiance en Celui dont vient « tout don excellent et toute donation parfaite » (50) ; ayez confiance en Jésus-Christ, à qui vous adressez vos instantes prières : sans lui « vous ne pouvez rien faire » (51), mais avec sa grâce chacun de vous peut répéter le mot de l'Apôtre des nations : « Je puis tout en Celui qui me fortifie. » (52) « Et que Dieu... comble tous vos désirs selon sa richesse, avec magnificence, dans le Christ Jésus » (53) ; en sorte que, du champ cultivé par vos labeurs et arrosé de votre sueur, vous puissiez récolter de riches moissons, des fruits abondants.

Au clergé.

53. Nous adressons également un appel paternel à tous les membres de l'un et l'autre clergés, à ceux qui vous aident de près, Vénérables Frères, dans le travail de la curie à ceux qui, dans les séminaires, ont l'importante mission d'instruire et de former des jeunes gens choisis appelés au service du Seigneur, à ceux enfin qui, dans les grandes ou les petites villes, ou dans les villages lointains et solitaires, s'acquittent du ministère paroissial, si difficile et si important aujourd'hui.

Qu'ils aient soin — ils Nous pardonneront de le leur rappeler, bien que Nous ayons confiance que ce n'est pas nécessaire — de se montrer toujours respectueux et obéissants envers leur évêque, selon l'avertissement de saint Ignace d'Antioche : « Soyez soumis à l'évêque comme à Jésus-Christ... Il faut donc, comme vous le faites, ne rien faire sans votre évêque » (54) ; « Ceux qui appartiennent à Dieu et à Jésus-Christ sont avec leur évêque. » (55) Qu'ils se souviennent aussi qu'ils ne sont pas des fonctionnaires, mais avant tout des ministres des choses sacrées ; aussi qu'ils ne croient jamais avoir assez donné en fait de travail, de temps, de dépenses et de peines quand il s'agit d'éclairer les esprits de la lumière divine, de plier avec la grâce de Dieu et la charité fraternelle les volontés mauvaises, d'étendre et de propager enfin le règne pacifique de Jésus-Christ. Plus que dans leurs efforts personnels, qu'ils aient confiance dans la force de la grâce divine qu'ils imploreront chaque jour dans une prière instante.

Aux religieux.

54. Aux religieux également qui, ayant embrassé un des divers états de perfection chrétienne, sont pour cela tenus à vivre selon les règles de leur Institut dans l'obéissance aux supérieurs, Nous adressons Notre salut paternel et Nous les exhortons à s'appliquer avec courage et de toutes leurs forces à tout ce que leurs fondateurs ont prescrit dans leurs règles ; avant tout au zèle pour la prière, aux œuvres de pénitence, à l'éducation de la jeunesse, au secours des besogneux et des affligés de toute sorte.

55. Nous savons qu'un bon nombre de ces chers fils sont aussi très souvent appelés aux charges pastorales, à cause des difficultés actuelles, et que c'est au grand avantage du nom chrétien et de la vertu chrétienne. Aussi, les exhortons-Nous instamment — bien que Nous sachions qu'ils n'ont pas besoin de Notre exhortation — à ajouter aux illustres mérites dont se sont rendus dignes leurs Ordres ou Congrégations religieuses dans le passé, celui de répondre selon leurs forces et de grand cœur aux besoins actuels du peuple et de collaborer volontiers, dans la mesure où ils en auront la permission, avec le reste du clergé.

Aux missionnaires ardents et méritants.

56. Maintenant, Notre esprit s'élance vers ceux qui ayant abandonné la maison paternelle et leur patrie, supportant de lourdes fatigues et triomphant des difficultés, se sont rendus dans des régions étrangères et répandent actuellement leurs sueurs pour instruire et former les infidèles à la vérité de l'Evangile et à la vertu chrétienne, afin que chez tous « la parole de Dieu se répande et soit tenue en honneur » (56).

C'est une grande mission en vérité qui leur est confiée, à l'exécution et au développement de laquelle tous ceux qui se glorifient de porter le nom de chrétien doivent collaborer selon leurs forces, soit par leurs prières, soit par leur obole. Aucune entreprise n'est peut-être plus agréable à Dieu que celle-ci, si intimement liée au devoir que nous avons tous de propager le règne de Dieu. Ces prédicateurs de l'Evangile consacrent, en effet, leur vie à Dieu pour que la lumière de Jésus-Christ éclaire tout homme venant en ce monde (57), pour que sa grâce divine atteigne et soutienne toutes les âmes et pour que tous les hommes soient salutairement excités à vivre de façon honnête, civile et chrétienne.

Ces hommes ne cherchent pas leurs propres avantages, mais ceux de Jésus-Christ (58), et, suivant généreusement l'appel du divin Rédempteur, ils peuvent s'appliquer les paroles de l'Apôtre des gentils : « Pour le Christ... nous faisons fonction d'ambassadeurs » (59), et « vivant dans la chair... nous ne combattons pas selon la chair » (60). Le pays auquel ils sont venus porter la lumière de l'Evangile, ils le considèrent comme une autre patrie et ils l'aiment d'une charité active ; et bien qu'ils continuent à aimer ardemment leur chère patrie et leur diocèse

(50) *Iac.*, I, 17.
(51) *Ioan.*, XV, 5.
(52) *Phil.*, IV, 13.
(53) *Ibid.*, IV, 19.
(54) FUNK, *Patres Apost.*, I, 243-245 ; cf. Migne, *P. G.*, V, 675.
(55) *Ibid.*, I, 267 ; cf. Migne, *P. G.*, V, 699.

(56) *II Thess.*, III, 1.
(57) Cf. *Ioan.*, I, 9.
(58) Cf. *Philip.*, II, 21.
(59) *II Cor.*, V, 20.
(60) *Ibid.*, X, 3.

ou leur Institut religieux, ils ont compris et tiennent pour certain que le bien de l'Eglise universelle doit être préféré et qu'il faut s'y consacrer avant tout.

57. Nous souhaitons donc que ces chers fils — et tous ceux qui, soit comme catéchistes, soit d'une autre manière, aident généreusement les Missions dans ces régions — sachent que Nous les tenons particulièrement présents à Notre cœur et que Nous prions tous les jours pour eux et pour leurs entreprises, et que Nous confirmons de Notre autorité et de grand cœur tout ce que Nos Prédécesseurs, et spécialement Pie XI (61), et Pie XII (62), ont très heureusement établi à ce sujet dans leurs encycliques.

Aux religieuses.

58. Nous ne voulons pas ici passer sous silence les âmes privilégiées qui, consacrées à Dieu par leurs vœux pour ne servir que lui, se sont étroitement unies par des noces mystiques au divin Epoux. Soit, en effet, qu'elles passent leur vie à l'ombre du cloître monastique dans la prière et la pénitence, soit qu'elles s'adonnent aux œuvres de l'apostolat extérieur, non seulement elles peuvent pourvoir à leur salut d'une manière plus facile et plus heureuse, mais elles peuvent aussi aider grandement l'Eglise, soit dans les nations chrétiennes, soit dans les terres lointaines où ne brille pas encore la lumière de l'Evangile.

Quelles œuvres de bien n'accomplissent pas ces religieuses ! Personne d'autre ne pourrait accomplir ce bien avec autant de désintéressement et de tendresse virginale et maternelle ! Et cela non dans un seul domaine, mais dans plusieurs : la bonne instruction et éducation de la jeunesse ; dans les paroisses, le catéchisme aux garçons et aux filles ; dans les hôpitaux, elles soignent les malades et les élèvent aux pensées surnaturelles ; dans les asiles, pour les vieillards, elles entourent ceux-ci d'une bonté patiente, souriante et miséricordieuse, et peuvent les orienter doucement au désir de la vie éternelle ; dans les crèches enfin, et les orphelinats, elles comblent d'amour maternel les enfants abandonnés ou orphelins qui, sans elles, n'auraient personne pour les nourrir et les aimer. Ces religieuses, sans aucun doute, non seulement méritent bien de l'Eglise catholique, de l'éducation chrétienne et des œuvres de miséricorde, mais aussi de la société civile, et elles se préparent pour l'éternité une merveilleuse couronne au ciel.

A l'Action catholique.

59. Aujourd'hui cependant, comme vous le savez, Vénérables Frères et chers Fils, les besoins sont si grands et si variés au service du Christ que le clergé, les religieux et religieuses ne semblent plus pouvoir y suffire entièrement. A cela s'ajoute que les prêtres, les religieux et les religieuses ne peuvent pénétrer dans tous les milieux ; toutes les voies d'accès ne leur sont pas ouvertes ; beaucoup de gens, en effet, ou les négligent ou les fuient et il arrive même, hélas ! qu'on les méprise et les ait en horreur.

60. Pour cette grave raison également, source d'amère douleur, Nos Prédécesseurs ont appelé les laïcs dans l'armée pacifique de l'Action catholique pour aider la hiérarchie ecclésiastique dans l'œuvre de l'apostolat ; ce que dans les circonstances actuelles celle-ci ne pourrait faire, les hommes et les femmes de l'Action catholique le feraient avec courage en collaborant avec les évêques et en leur obéissant toujours. C'est pour Nous un grand motif de consolation de considérer ce que dans le passé, même dans les régions de Mission, ces auxiliaires des évêques et des prêtres, de tout âge et de tout rang social, ont entrepris et développé pour faire briller aux yeux de tous la vérité chrétienne et pour que les vertus chrétiennes entraînent et attirent tous les cœurs.

61. Le champ de travail qui demeure ouvert devant eux est cependant immense ; trop nombreux sont encore ceux qui ont besoin de leur exemple et de leur apostolat. C'est pourquoi Nous avons l'intention de développer de nouveau plus tard ce sujet, que Nous considérons comme très grave et de souveraine importance. En attendant, Nous avons le ferme espoir que tous ceux qui travaillent dans les rangs de l'Action catholique, ou dans les multiples associations pieuses qui fleurissent dans l'Eglise, poursuivront avec le plus grand zèle une activité si nécessaire : plus les besoins de notre époque sont grands, plus intenses doivent être leurs efforts, leur zèle, leur ingéniosité, leur activité. Qu'ils soient parfaitement d'accord, car, ils le savent bien, une force unie est plus efficace ; qu'ils fassent passer en seconde ligne leurs opinions personnelles toutes les fois qu'il s'agit de la cause de l'Eglise catholique, car il ne peut rien y avoir de plus grand, de plus important ; et cela non seulement en ce qui concerne la doctrine, mais aussi la discipline ecclésiastique, qui requiert toujours l'obéissance de tous. En rangs serrés, en union toujours étroite avec la hiérarchie catholique et en lui obéissant, qu'ils progressent et se développent ; qu'ils n'épargnent aucun effort, qu'ils ne reculent devant aucune difficulté pour que triomphe la cause de l'Eglise.

62. Et, pour ce faire, qu'ils aient soin avant tout — ce dont ils sont assurément persuadés — de se conformer personnellement à la doctrine chrétienne et à la vertu chrétienne. Alors seulement, en effet, ils pourront donner aux autres ce qu'ils auront acquis pour eux-mêmes avec l'aide de la grâce de Dieu. Nous le recommandons particulièrement aux adolescents et aux jeunes gens, dont l'ardeur naturelle se porte facilement à l'idéal, mais qui ont particulièrement besoin de prudence, de modération et d'obéissance aux supérieurs. A ces chers fils qui grandissent pour l'espoir de

---

(61) Litt. Enc. *Rerum Ecclesiae ; A. A. S.*, vol. XVIII, 1926, p. 65 *sq* (*D. C.*, n° 338 du 5 juin 1926, col. 1411 *sq*).
(62) Litt. Enc. *Evangelii Praecones ; A. A. S.*, vol. XLIII, 1951, p. 497 (*D. C.*, n° 1098 du 1er juillet 1951, col. 770) ; et Litt. Enc. *Fidei Donum ; A. A. S.*, vol. XLIX, 1957, p. 225 *sq.* (*D. C.*, n° 1251 du 12 mai 1957, col. 581 *sq*).

'Eglise et dans l'action desquels Nous avons tellement confiance, Nous désirons ouvrir Notre cœur très aimant.

Aux affligés et aux éprouvés.

63. Et il Nous semble maintenant entendre monter vers Nous les voix gémissantes de ceux qui souffrent cruellement, physiquement ou moralement, de ceux qui se trouvent dans de telles difficultés matérielles qu'ils ne peuvent avoir une maison digne d'un homme, ni se procurer par leur travail la nourriture nécessaire pour eux et pour leurs enfants. Ces voix émeuvent profondément Notre cœur ; et Nous voulons d'abord apporter aux malades, aux infirmes, aux vieillards, la consolation qui vient du ciel. Qu'ils se rappellent que nous n'avons pas ici-bas de demeure permanente, mais que nous cherchons celle de l'avenir (63) ; qu'ils se souviennent que, par les douleurs de cette vie mortelle, qui purifient l'âme, l'élèvent, l'ennoblissent, nous pouvons obtenir la joie éternelle du ciel ; qu'ils se souviennent que le divin Rédempteur lui-même, pour effacer et purifier la souillure de nos péchés, a souffert volontairement le supplice de la croix, les injures, les tortures et des angoisses très cruelles. Comme lui-même, nous tous sommes également appelés de la croix à la lumière, selon sa parole : « Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix chaque jour et qu'il me suive » (64) ; et il aura un trésor qui ne périt pas dans le ciel (65).

64. Nous voulons en outre — et Nous avons pleinement confiance que Notre exhortation sera reçue volontiers — que les douleurs du corps et de l'âme ne deviennent pas seulement des degrés qui leur permettent de s'élever vers la patrie éternelle, mais servent aussi à expier les fautes des autres, à procurer le retour au sein de l'Eglise de ceux qui l'ont malheureusement quittée et au triomphe tant désiré du nom chrétien.

Aux économiquement faibles.

65. Que ceux dont les ressources économiques sont insuffisantes et qui se plaignent de leurs conditions de vie misérables sachent avant tout que Nous ne sommes pas moins qu'eux-mêmes affligés de leur sort. Et cela, non seulement parce que Nous souhaitons avec un cœur paternel que la justice, qui est une vertu chrétienne, soit observée également dans le domaine social, qu'elle règle les relations entre les diverses catégories de citoyens, mais aussi parce que Nous souffrons vivement que les ennemis de l'Eglise profitent de la situation injuste des prolétaires pour les attirer à leur parti par des promesses et des assertions trompeuses.

66. Nous prions ces chers fils de remarquer que l'Eglise ne leur est pas hostile, qu'elle n'est pas opposée à leurs droits, mais qu'au contraire, comme une mère très aimante, elle les défend et qu'elle prêche une doctrine sociale qui, si elle était, comme il se doit, intégralement appliquée, supprimerait toute injustice et procurerait une plus juste distribution des biens (66) ; il en résulterait également une collaboration amicale entre les diverses catégories sociales et tous pourraient s'appeler et être en réalité non seulement les libres citoyens d'une même société, mais aussi les membres d'une même famille.

Du reste, si l'on considère honnêtement les améliorations qu'ont obtenues en ces derniers temps ceux qui vivent du travail quotidien, il faut reconnaître que celles-ci viennent spécialement de l'action efficace que les chrétiens ont su développer dans le domaine social, suivant les sages enseignements et selon les incessantes exhortations de Nos Prédécesseurs. Ceux donc qui s'efforcent de défendre les droits des prolétaires possèdent déjà dans la doctrine sociale chrétienne des règles sûres et bien définies, qui, si elles sont correctement mises en pratique, assureront une sauvegarde suffisante de ces mêmes droits. C'est pourquoi ces hommes ne doivent jamais se tourner vers les fauteurs d'une doctrine réprouvée par l'Eglise. S'il est vrai qu'ils les attirent par des promesses trompeuses, en réalité cependant, partout où ils sont au pouvoir, ils s'efforcent avec une folle audace d'arracher du cœur des citoyens les biens suprêmes de l'âme, la foi chrétienne, l'espérance chrétienne, la loi chrétienne, et même, ce que l'on estime le plus dans le monde d'aujourd'hui et dans la civilisation moderne, une juste liberté et le respect de la personne humaine, ils le restreignent ou le suppriment complètement ; et ils vont jusqu'à s'efforcer de ruiner les fondements de la civilisation chrétienne. Ceux donc qui veulent réellement conserver le nom de chrétien ont le très grave devoir de conscience de se tenir absolument à l'écart de ces doctrines trompeuses que Nos Prédécesseurs, particulièrement Pie XI et Pie XII, ont réprouvées et que Nous réprouvons de nouveau.

67. Nous savons que bon nombre de Nos fils, dont la condition économique est trop modeste ou même misérable, se plaignent souvent de ce que la doctrine sociale de l'Eglise ne soit pas encore complètement mise en pratique. Il faut donc travailler, avec ardeur et efficacité — et c'est le devoir non seulement de personnes privées, mais surtout de ceux qui s'occupent des affaires publiques, — pour que la doctrine sociale de l'Eglise, plusieurs fois exposée d'une façon excellente et sage, par Nos Prédécesseurs, et que Nous-même confirmons, soit le plus tôt possible, bien que progressivement, mise en pratique de façon réelle et totale (67).

---

(63) Cf. *Hebr.*, XIII, 14.
(64) *Luc.*, IX, 23.
(65) Cf. *Id.*, XII, 33.

(66) Cf. Litt. Enc. *Quadrag. Anno* ; *A. A. S.*, vol. XXIII, 1931, p. 196-198 (*D. C.*, n° 569 du 6 juin 1931, col. 1420-1421).
(67) Cf. Alloc. de Pie XII aux A. C. L. I., 11 mars 1945 ; *A. A. S.*, vol. XXXVII, 1945, p. 71-72 (*D. C.*, n° 939 du 27 mai 1945, col. 391).

Aux réfugiés et aux émigrés.

68. Non moindre est Notre sollicitude pour tous ceux qui, contraints par la nécessité de se procurer les moyens de vivre, ou par les tristes conditions de leurs pays et par les persécutions religieuses, ont dû abandonner leur patrie. Combien de privations et de souffrances naissent pour eux de leur transfert dans des pays lointains, qui les oblige souvent à vivre dans de grandes villes, dans des usines bruyantes, dans des conditions si différentes de leurs habitudes ancestrales, et parfois même, ce qui est pire, si nuisibles ou même hostiles à la vertu chrétienne. Il résulte souvent de ces conditions de vie que beaucoup se trouvent en situation dangereuse pour leur foi, et qu'ils s'éloignent petit à petit des principes religieux et des traditions de leurs ancêtres. A cela s'ajoute que souvent les époux sont séparés, les enfants séparés des parents, les liens familiaux distendus, au détriment de l'union du foyer.

69. C'est pourquoi Nous encourageons de tout Notre cœur l'œuvre méritoire des prêtres qui, poussés par l'amour de Jésus-Christ et suivant les sages directions de ce Siège apostolique, se font eux-mêmes émigrés pour le Christ, et n'épargnent aucune fatigue pour assurer l'assistance spirituelle et sociale de ces fils éprouvés, pour leur faire sentir en tout lieu la charité de l'Eglise, d'autant plus présente et plus active que leurs besoins sont plus grands.

70. De même, c'est avec grand plaisir que Nous considérons et apprécions les efforts faits par diverses nations en cette matière importante, leurs accords et initiatives récents visant à résoudre le plus tôt possible ces graves problèmes. Tout cela, Nous en avons la ferme espérance, non seulement contribuera à élargir et à faciliter l'entrée des émigrants, mais aussi à procurer l'heureuse réunion des parents et des enfants dans un même foyer domestique ; cette reconstitution de l'unité familiale servira évidemment au bien des émigrants eux-mêmes, à leur religion, à leurs bonnes mœurs, à leur bien-être économique, ainsi qu'à l'utilité des nations hospitalières.

A l'Eglise persécutée.

71. Et tandis que Nous exhortons tous Nos fils dans le Christ à éviter les erreurs funestes qui peuvent ruiner non seulement la religion, mais même la communauté humaine, se présentent à Notre esprit tant de vénérables Frères dans l'épiscopat, de chers prêtres et fidèles chassés en exil, détenus dans des camps ou des prisons, pour n'avoir pas voulu manquer à leur devoir épiscopal ou sacerdotal ni s'écarter de la foi catholique.

72. Nous ne voulons offenser personne, bien plus, Nous désirons accorder le pardon et le demander à Dieu pour tous. Mais la conscience de Notre devoir sacré demande que Nous défendions selon Nos forces les droits de ces frères et de ces fils, et que Nous demandions avec insistance que la liberté légitime qui est due à tous, et donc aussi à l'Eglise de Dieu, soit accordée à tous comme il se doit. Ceux qui observent vraiment les principes de la vérité et de la justice et qui ont à cœur les intérêts des individus et des nations ne refusent pas la liberté, ils ne la restreignent pas, ils ne l'étouffent pas ; ils n'ont pas besoin de recourir à ces moyens. Aussi bien ne peut-on jamais parvenir à une juste prospérité des citoyens par la force, par l'oppression des esprits et des cœurs.

73. Et s'il y a une chose qu'il faut considérer comme certaine, c'est que là où les droits sacro-saints de Dieu et de la religion sont négligés et foulés aux pieds, les fondements même de la société humaine sont ébranlés et s'écroulent tôt ou tard, comme le notait très sagement Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, Léon XIII : « Il est normal... que la force des lois soit brisée, que toute autorité soit affaiblie quand on répudie l'ordre souverain et éternel de Dieu qui commande ou interdit. » (68) Cette affirmation concorde avec le mot de Cicéron : « Vous, Pontifes, vous défendez la ville par la religion plus efficacement qu'elle n'est défendue par ses remparts eux-mêmes. » (69)

74. Ces considérations Nous font embrasser avec la plus grande douleur tous et chacun de ceux dont la religion est mise à l'étroit et rendue difficile, et qui, même souvent, « souffrent persécution pour la justice » (70) et pour le règne de Dieu ; Nous partageons leurs douleurs, leurs angoisses et leurs amertumes ; Nous supplions le ciel de faire enfin briller pour eux l'aurore de temps meilleurs. Et Nous souhaitons vivement que s'unissent à Nous dans cette même prière tous les frères dans le Christ et fils que Nous avons sur toute la terre ; si bien que, de toutes les nations, monte vers le Dieu plein de miséricorde un concert de supplications qui obtienne des flots de grâces à ces membres malheureux du Corps mystique de Jésus-Christ.

Exhortations finales.

75. Ce ne sont pas seulement des prières que Nous demandons à Nos chers fils, mais aussi un renouvellement de vie chrétienne qui, plus que les prières elles-mêmes, peut nous rendre Dieu propice pour nous et pour nos frères. Nous aimons vous répéter à tous les sublimes paroles de l'Apôtre des nations : « Tout ce qu'il y a de vrai, de noble, de juste, de pur, d'aimable, d'honorable, tout ce qu'il peut y avoir de bon dans la vertu et la louange humaines, voilà ce qui doit vous préoccuper. » (71) « Revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » (72) C'est-à-dire : « Revêtez des sentiments de tendre compassion, de bienveillance, d'humilité, de douceur, de patience... Et, par-dessus tout, ayez la charité, en laquelle se noue la perfection. Avec cela, que la paix du Christ règne dans vos cœurs : tel est bien

---

(68) Epist. *Exeunte iam anno* ; A. L., vol. VIII, 1888, p. 398.
(69) De N. D., III, 40.
(70) *Matth.*, V, 10.
(71) *Phil.*, IV, 8.
(72) *Rom.*, XIII, 14.

le terme de l'appel qui vous a rassemblés en un même corps. » (73)

76. Si donc quelqu'un, à cause de ses péchés, s'est égaré loin du divin Rédempteur, qu'il revienne à lui — Nous l'en prions instamment, — à lui qui est « la voie, la vérité et la vie » (74) ; si quelqu'un est dans sa religion tiède, languissant, sans ardeur et négligent, qu'il ranime sa foi, qu'il nourrisse sa vertu par la grâce divine, la développe et l'augmente ; si quelqu'un enfin, grâce à Dieu, « est homme de bien, qu'il vive encore plus dans le bien, et que le saint se sanctifie encore » (75).

77. Et puisqu'il y a aujourd'hui tant d'hommes qui ont besoin de nos conseils, de la lumière de notre exemple et même de nos secours, à cause de l'état de misère dans lequel ils se trouvent, exercez-vous aux œuvres de miséricorde, qui sont très agréables à Dieu, chacun selon ses forces et ses ressources.

78. Si vous vous efforcez tous d'accomplir tout cela, on verra de nouveau briller dans l'Eglise cet éclat de vie chrétienne décrit de façon si étonnante dans l'Epître de Diognète : « Ils sont dans la chair, mais ils ne vivent pas dans la chair. Ils habitent sur la terre, mais ils sont citoyens du ciel. Ils obéissent aux lois établies, mais par leur genre de vie ils dépassent les lois... Ils sont méconnus et condamnés ; ils sont condamnés à mort et ils reçoivent la vie. Ils sont mendiants et ils font tant de riches ; ils manquent de tout et ils abondent de tout. Ils sont déshonorés et, au milieu de leur déshonneur, ils sont couverts de gloire ; leur réputation est déchirée et on rend témoignage à leur honnêteté. Ils sont blâmés et ils bénissent ; on les injurie et ils rendent honneur. Quoi qu'ils fassent le bien, on les condamne comme malhonnêtes ; quand on les punit, ils se réjouissent comme s'ils recevaient la vie... En un mot, ce que l'âme est dans le corps, les chrétiens le sont dans le monde. » (76) Certains traits du passage cité peuvent être affirmés de façon spéciale de ceux qui appartiennent à l'Eglise du silence, et pour lesquels surtout nous sommes tenus de prier Dieu, ainsi que Nous l'avons récemment recommandé avec instance aux fidèles dans Nos exhortations tenues dans la basilique Saint-Pierre, le jour de la Pentecôte et en la fête du Sacré-Cœur (77).

79. Nous vous souhaitons à tous ce renouvellement de vie chrétienne, cette vertu, cette sainteté, et Nous le demandons constamment à Dieu dans Nos prières, non seulement pour ceux qui persévèrent avec courage dans l'unité de l'Eglise, mais aussi pour ceux qui, dans l'amour de la vérité et avec une volonté sincère, s'efforcent de la rejoindre.

80. Enfin, comme signe et gage des grâces célestes, Nous vous accordons à tous et à chacun, avec un grand amour paternel, Vénérables Frères et chers Fils, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 29 juin 1959, en la fête des saints apôtres Pierre et Paul, la première année de Notre Pontificat.

JEAN XXIII, PAPE.

---

(73) *Col.*, III, 12-15.
(74) *Ioan.*, XIV, 6.
(75) *Apoc.*, XXII, 11.

(76) FUNK, *Patres Apost.*, I, 399-401. *Cf.* Migne, *P. G.*, II, 1174-1175.
(77) Cf. *l'Osservatore Romano*, 18-19 mai 1959 ; 7 juin 1959 (*D. C.*, n° 1306 du 21 juin 1959, col. 770, et n° 1307 du 5 juillet 1959, col. 840).

Allocution de Sa Sainteté aux premières vêpres de Saint-Pierre et Saint-Paul

Vendredi 28 juin, à l'issue des premières vêpres pontificales dans la basilique de Saint-Pierre qu'il célébrait, le Saint-Père a prononcé l'allocution suivante (1) *:*

VÉNÉRABLES FRÈRES, CHERS FILS,

Cette liturgie des vêpres inaugure pour nous la grande solennité qui consacre le souvenir du martyre des saints apôtres Pierre et Paul.

Les noms glorieux des deux colonnes de l'Eglise sont unis, suivant une tradition très ancienne, et évoquent puissamment leur stature aux proportions gigantesques, qui les distingue de tout autre apôtre et de tout autre disciple de Jésus, en même temps qu'elle les assemble dans la splendeur de la vocation, du ministère, du martyre.

Cependant, la célébration annuelle dont nous goûtons aujourd'hui par avance le charme, rappelle spécialement l'apôtre Pierre, l'humble pécheur devenu le Rocher sur lequel est bâtie l'Eglise, le premier évêque de Rome. Les antiennes de ces premières vêpres ont élevé vers lui leurs chants dans un crescendo d'invocations et de louanges, couronné par le *Magnificat* et la joyeuse proclamation : *Tu es pastor ovium, Princeps Apostolorum : tibi traditae sunt claves regni coelorum !*

La liturgie évoque donc pour nous l'admirable structure de l'Eglise comme corps organisé, que les théologiens, avec saint Augustin, appellent Corps mystique de Jésus, le divin Fondateur qui a placé au faîte de son œuvre saint Pierre, le prince des apôtres.

Nous vous faisons, chers fils, de paternelles confidences. Deux motifs ont déterminé la présente réunion : les premières vêpres solennelles de saint Pierre, puis la bénédiction des palliums sacrés, destinés à être un insigne ornement pour les plus hauts prélats de l'Eglise qui, au cours de l'année, remplissent les diverses fonctions du gouverne-

---

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* des 30 juin-1er juillet 1959. Les sous-titres sont de *l'O. R.*

ment spirituel aux sièges les plus illustres du monde.

Ce double motif de fête et de liturgie Nous suggère trois pensées pour notre édification commune.

I. — Le premier Pape

De même que le bref dialogue entre l'ange et Marie dans le silence auguste de Nazareth résume le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption du monde, de même, le *Tu es Christus filius Dei vivi* de Pierre et la réponse de Jésus : *Tu es Petrus et super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam*, constituent la structure de l'Eglise catholique.

En effet, c'est grâce à la divine maternité de Marie que le Verbe de Dieu se fait homme et que la Rédemption et le salut du monde vont être assurés. A l'acte de foi dans le Christ, Fils de Dieu vivant, répond le *Tu es Petrus* de Jésus, et par là même l'institution de l'Eglise. Et c'est ainsi que s'accomplit le salut du monde.

C'est ce qui est proclamé en ces premières vêpres solennelles.

On dirait presque que l'intonation initiale, la succession des antiennes et des psaumes, le ton éclatant de l'hymne préparent le vibrant *Magnificat*, précédé lui-même du *Tu es pastor ovium, Princeps apostolorum.*

Louons Dieu et exaltons-le dans la gloire de saint Pierre et des autres apôtres qui, par la vertu et la grâce divines, se sont répandus dans le monde et prolongent à travers les siècles le chant de la libération et du salut de toutes les nations humaines.

II. — La succession de Pierre et des apotres

Simon, fils de Jean, appelé par Jésus pierre fondamentale, se tient à son poste éminent. Son autorité surpasse celle des autres apôtres qui reçoivent et partagent avec lui le divin mandat, dans l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique.

Pierre ouvre la série glorieuse des pontifes romains ; le *Liber Pontificalis* note sa succession le long des siècles. Son autorité ressort, avant tout, de son auguste et lumineux magistère : c'est l'organisation de l'œuvre divine dans le monde entier par la répartition des provinces ecclésiastiques et la collaboration de tous ceux qui appartiennent à l'ordre sacré et religieux : le clergé séculier et régulier, institution très anciennes et modernes de prière et d'apostolat.

Or, l'insigne et le symbole de cette organisation c'est le pallium sacré : il rappelle constamment et parfaitement la doctrine révélée, et exprime la subordination et l'ensemble de la distribution de l'immense tâche pastorale confiée aux évêques.

Marque d'honneur et de juridiction bien déterminée, il consiste en une simple bande de laine blanche : marqué de six croix de soie noire, il entoure les épaules, avec deux extrémités qui pendent, l'une sur la poitrine, l'autre sur le dos ; il est orné de trois épingles avec leurs pierres précieuses fixées sur la poitrine, le dos, l'épaule gauche. Descriptions simples, mais aux significations et applications multiples.

Le pallium sacré est conféré, depuis le milieu du IXe siècle, aux patriarches, aux métropolitains, aux archevêques, par le Pape lui-même, successeur de saint Pierre, qui le bénit ici dans la basilique vaticane, après les premières vêpres de la solennité de ce jour.

Tous les palliums, disponibles pour une nouvelle distribution éventuelle au cours de l'année, sont conservés dans un coffret d'argent doré près de la Confession.

Le Pape porte toujours son pallium sacré aux messes solennelles et partout. C'est au cardinal protodiacre que revient l'honneur de l'imposer au nom du Pape à chacun des dignitaires qui y ont droit, mais ils ne peuvent le porter qu'à certains jours fixés par le cérémonial des évêques.

Il est le signe d'une auguste et haute juridiction ; tissé de pure laine, il exprime toute la douceur des agneaux de sainte Agnès qui la fournissent. Chaque année, il reçoit du Pape la première bénédiction, en la fête de la jeune Romaine, dont le parfum de pureté est un sujet de constante édification pour tous.

III. — Magistère ecclésiastique.

Doctrine et discipline

La fête de saint Pierre et la bénédiction des palliums sacrés rappellent la doctrine fondamentale concernant la structure de l'Eglise, son organisation intérieure et la discipline que doit observer le peuple chrétien tout entier. Le grand Pape Benoît XIV l'appelait à juste titre le pallium sacré « *symbolum unitatis*, et *cum Apostolica Sede communionis perfectae tessera* ».

En effet, le ministère pontifical suprême, dans la succession à Rome et, par elle, celle dans toutes les églises du monde, est un continuel hommage aux enseignements du Chef de l'Eglise et des évêques en communion avec lui ; il implique aussi, de la part du clergé et du peuple, la manifestation édifiante d'une unanimité et d'une obéissance parfaites.

Oh ! le magnifique spectacle que présentent cette unité de la foi et cette harmonie dans l'action, dont l'Eglise continue d'offrir un splendide et admirable exemple.

Un tel résultat est dû à la grâce du Seigneur, qui soutient ses fidèles, répandus dans les différentes régions de la terre, tous également attentifs aux directives célestes, dont le magistère catholique est un merveilleux dispensateur.

Il est vrai que cette lumineuse beauté de l'unité et de la fidélité aux enseignements chrétiens a comme source la grâce et la liberté individuelle et collective pour tous ceux qui reconnaissent la fin transcendante de la vie humaine.

Malheureusement, cette liberté peut subir des contraintes à l'extérieur. Depuis les premiers temps de l'histoire humaine, elle a connu oppositions et restrictions.

A l'heure même où Nous vous parlons, le prince des ténèbres poursuit un peu partout la réalisation de son dessein résolu : *nolumus hunc regnare super nos*, concernant le Christ et ses héritiers ; il ne recule devant aucun acte d'audace et impose des sacrifices extrêmes à des âmes innocentes et généreuses, mises brutalement dans l'impossibilité d'exercer et de faire valoir ces droits primordiaux de l'humanité et de la civilisation.

Autant Nous admirons, stupéfait, les nouvelles conquêtes de l'esprit humain et ses tentatives de conquête des espaces célestes, autant Notre cœur de Pasteur est déchiré en voyant se dresser non loin de Nous d'infranchissables murailles, pour

éparer de l'unité centrale de l'Eglise certaines portions choisies du troupeau du Christ. Se basant sur le magistère ecclésiastique et la double force que procurent la doctrine et la discipline, saint Pierre a laissé en héritage à ses successeurs, et comme directive à tous les fidèles en vue de l'acquisition des vertus chrétiennes, *deux épîtres*. Plus la connaissance que Nous en avons est parfaite, plus Nous éprouvons de charme en présence d'un enseignement si pratique et si lumineux. On y trouve là pour tous et pour chacun une encourageante direction. Elles méritent d'être apprises par cœur et d'être répétées comme un cantique et comme un avertissement pour chaque journée.

ANNONCE DE L'ENCYCLIQUE

Sur les traces de saint Pierre, *Princeps pastorum*, le dernier et le moins digne de ses successeurs qui vous parle ici, et s'honore de son pallium pontifical, fera, dans quelques jours, suivre ce discours d'une lettre plus longue renfermant une splendide doctrine ; elle sera un aliment plus substantiel pour vos âmes, lesquelles attendent depuis quelque temps ce document ou lettre encyclique, qui marque ordinairement le commencement de tout pontificat.

Veuillez accueillir cette lettre encyclique, vénérables frères et chers fils, répandus dans le monde entier, avec simplicité et avec foi. Vous y trouverez la doctrine même du premier Pape, inspirée du même amour de la vérité, de la charité mutuelle et de la paix.

Lisez-la : *Veritas, Unitas et Pax*, avec calme et faites-la lire. Maints points qui y sont traités ne cadrent pas avec les tendances de la pensée moderne, là où celle-ci s'écarte de la Révélation divine, mais vous, vous les trouverez opportuns, vous y verrez un sincère avertissement pour la recherche des vrais biens de la vie présente et pour la sécurité de la vie future éternelle qui nous attend.

⁂

O saint Pierre, prince des apôtres, premier Pontife de l'Eglise universelle, quelle joie profonde pour Notre cœur de pouvoir, ce soir, incliner Notre front vers votre pied béni et prononcer ainsi que Nous l'apprîmes au temps de Notre jeunesse sacerdotale, les saintes paroles : *obsedientia et pax*, obéissance et paix !

Et voici que Nous associons à cet hommage liturgique que Nous vous rendons à vous, ô Pierre, fils très saint de Jonas, le Docteur des nations, l'incomparable Paul, temple très sacré et très choisi, votre compagnon dans la mort, partageant la même couronne ; lumières tous les deux et gloire de l'Eglise universelle.

In orbe claro coruscantes vibramine, suivant les expressions de l'immortel poème de saint Paulin d'Aquilée, qui lança le si vivant et si ardent salut : *o felix Roma*, chanté en ce moment à vêpres.

Et voici encore que, pour honorer et supplier saint Pierre, se lèvent avec Paul apôtre les saints innombrables qui, sous ses voûtes splendides, et au dehors, de la magnifique et imposante place, mêlent leur chant de gloire : Docteurs de l'Eglise d'Orient et d'Occident : saint Grégoire, saints Léon, Chrysostome, Grégoire de Nazianze, qui dormez ici sous les autels, les Souverains Pontifes anciens et récents et ceux les plus près de Nous, les plus connus, les plus chers.

Ils exultent certainement avec Nous, Nos Papes du siècle dernier, à la vue de la pacifique et sereine restauration des usages liturgiques interrompus depuis bien longtemps, et maintenant remis humblement et paisiblement en honneur, pour la joie spirituelle commune et la joyeuse édification du peuple chrétien.

Recevez, vénérables frères et chers fils, la grande Bénédiction que Nous vous donnons de grand cœur et avec une paternelle affection *auctoritate et nomine Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli*.

Radiomessage de S. S. Jean XXIII à l'occasion de l'ouverture de l'Année Mondiale du Réfugié (*28 juin 1959*)

A l'occasion de l'ouverture de l'Année Mondiale du Réfugié, S. S. Jean XXIII a adressé, dimanche 28 juin, à 12 h 30, un radiomessage au monde. Sa diffusion, assurée par Radio-Vatican, était en relais avec la radio des Nations Unies et avec les radios nationales de la plupart des pays du monde. Voici le texte français original de ce radiomessage (1) *:*

Nous apprenons avec une vive satisfaction l'institution, par les soins de l'Organisation des Nations Unies, d'une Année Mondiale du Réfugié, de juin 1959 à juin 1960, et Nous apportons de grand cœur l'appui moral de Nos encouragements à cette noble initiative.

Le sort de ceux qui vivent exilés loin de leur patrie a toujours attiré de façon très particulière la sollicitude maternelle de l'Eglise catholique, qui ne saurait oublier les paroles de leurs épouses, les enfants retenus loin de du Christ, son divin Fondateur : « J'étais étranger, et vous m'avez accueilli ; nu, et vous m'avez vêtu ; prisonnier, et vous êtes venu me voir... » (*Matth.*, xxv, 35.)

Or, c'est par centaines de milliers aujourd'hui — personne ne peut l'ignorer — que des réfugiés, victimes à divers titres des bouleversements de ces dernières années, sont encore retenus dans des camps et logés dans des baraquements, humiliés dans leur dignité d'hommes, exposés parfois aux pires tentations du découragement et du désespoir (2).

Quel homme de cœur pourrait rester indifférent à ce spectacle : tant d'hommes, de femmes, d'enfants même, privés, sans faute de leur part, de certains droits les plus fondamentaux de la personne humaine ; des familles dissociées contre leur gré, les époux séparés

(1) Texte publié par *l'Osservatore Romano* des 30 juin-1er juillet 1959.

(2) Voir la statistique à la fin du radio-message.

leurs parents... Dans la société moderne, si fière de ses progrès techniques et sociaux, quelle anomalie douloureuse ! Chacun a le devoir d'en prendre conscience et de faire ce qui dépend de lui pour la faire disparaître.

Que n'avait pas fait, déjà, en faveur des réfugiés de la première guerre mondiale, le Pape Benoît XV, dont le cœur généreux était si largement ouvert à toutes les détresses ! Et que ne fit pas, à son tour, lors du dernier conflit, Notre immédiat Prédécesseur Pie XII, si compatissant aux souffrances humaines, si sensible à toute atteinte au droit naturel ! Que d'interventions sur le plan international, que d'initiatives du Saint-Siège, que de secours de toutes sortes partis de la Cité du Vatican en ces années tragiques : activité bienfaisante aux multiples aspects, dont Nous fûmes Nous-même, pour une part, le témoin ému et l'instrument !

Appelé à recueillir ce précieux héritage de charité et de défense du pauvre, qui est un des plus beaux fleurons de l'Eglise catholique, Nous élevons la voix, à Notre tour, en faveur des réfugiés, et Nous exhortons paternellement Nos fils de toutes les parties du monde à apporter leur collaboration généreuse et efficace au succès de cette Année Mondiale du Réfugié, inspirée par des vues si nobles et désintéressées auxquelles il Nous plaît de rendre hommage.

Que tous s'emploient donc, selon leurs moyens, à assurer un sort meilleur à leurs frères malheureux, se souvenant que leur attachement à l'Eglise et au Christ n'a pas été étranger, dans bien des cas, à leurs présentes épreuves. Et si l'un ou l'autre — ce qu'à Dieu ne plaise — était tenté de fermer son cœur à cet appel, qu'il se remette en mémoire le grave avertissement de Notre Prédécesseur : « Et vous, vous qui demeurez insensibles aux angoisses du réfugié, errant sans toit, ne devriez-vous pas vous sentir solidaires de lui, dont le sort misérable d'aujourd'hui pourrait être le vôtre demain ? » (3)

Nous exhortons avant tout les pasteurs d'âmes à attirer l'attention de leurs fidèles sur cette invitation de la Providence à manifester leurs sentiments de charité chrétienne.

Comme, d'autre part, l'initiative privée est impuissante à résoudre à elle seule des problèmes de cette ampleur, Nous avons confiance que les autorités publiques auront à cœur, au cours de cette Année, de poursuivre et d'intensifier encore les efforts si louablement entrepris dans ce domaine. Des résultats importants, Nous le savons, ont déjà été obtenus sur le plan international, notamment l'élaboration et l'adoption par d'assez nombreux Etats de la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés. Puissent ces Etats, et d'autres à leur suite, ouvrir toujours plus généreusement leurs frontières et assurer promptement le reclassement humain et social de tant d'infortunés ! Puissent ceux-ci retrouver sans tarder ce après quoi ils soupirent si ardemment : une existence digne, au sein d'une patrie d'adoption hospitalière, dans la jouissance paisible de leurs droits personnels et familiaux.

Sur tous ceux — individus et collectivités — qui hâteront la réalisation de ce but si désirable en participant en quelque façon — comme Nous le ferons Nous-même selon Nos moyens — au succès de l'Année Mondiale du Réfugié, Nous invoquerons de grand cœur la protection et les faveurs particulières du Dieu tout-puissant et miséricordieux.

Le Service d'information de la Commission internationale catholique pour les migrations (mai-juin 1959) indique les chiffres suivants : Réfugiés européens : 1 million (plus de 1,4 million se sont réinstallés en dehors d'Europe) ; réfugiés chinois (à Hong-Kong) : 1 million (plus de 2,6 millions se sont installés à Formose ; réfugiés arabes : 947 000 (Algériens au Maroc et en Tunisie : 180 000) ; Tibétains (au Népal et aux Indes) : 17 000 ; réfugiés syriens (au Liban) : 6 000. Au total : 3 150 000.

Les réfugiés européens se répartissent comme suit : (pays de premier et de deuxième asile) : Autriche : 56 000 ; Belgique : 69 600 ; France : 280 000 ; Allemagne de l'Ouest : 217 000 ; Grèce : 15 000 ; Hong-Kong : 10 500 ; Italie : 20 000 ; Pays-Bas : 13 000 ; Norvège : 4 500 ; Suède : 30 000 ; Suisse : 20 000 ; Royaume-Uni : 220 000. Au total : 955 000, dont 148 000 ont encore besoin d'aide.

Le Saint-Père souligne les mérites du « Secours catholique » de France

Au cours d'une audience qu'accordait, le 24 juin, Sa Sainteté à un groupe du Secours catholique *que présentait Mgr Rhodain avec M. Giscard d'Estaing, vice-président, et M. Van Laer, le Pape a prononcé, en français, l'allocution suivante* (1) :

Nous sommes heureux de saluer dans cette basilique le cher Mgr Jean Rhodain et les délégués du Secours catholique auxquels incombe la charge importante d'orienter les œuvres de charité des catholiques de France.

Nous le sommes d'autant plus que Nous avons eu l'heureuse fortune d'assister, lors de Notre mission à Paris, à la naissance de cet organisme, dont Nous avons suivi avec attention le magnifique développement et connaissons l'efficacité à porter secours aux grandes détresses humaines.

Que de misères, en combien de lieux, ont été soulagées grâce au Secours catholique ! Chrétiens de Palestine ou du Viet-Nam, inondés de Hollande, réfugiés de Hongrie et d'ailleurs, sinistrés de Madagascar ou enfants privés de soleil..., partout le Secours catholique est présent, le frère malheureux se sent aidé par son frère plus fortuné et tous deux rendent grâces au Seigneur. Nous savons aussi tout le bien que vous faites, à Paris et en tant de villes de France, pour les sans-abri et pour les sans-travail. Et qui ne connaît maintenant la « Cité-Secours » installée à Lourdes, et où la Vierge immaculée doit voir avec tant de joie maternelle affluer les pèlerins pauvres qui, sans le Secours catholique, n'auraient jamais pu réaliser

---

(3) Pie XII : Radiomessage de Noël, *A. A. S.*, tome XLIII, p. 56. — *Cf Doc. Cath.* n° 1 086 du 14 janvier 1951, col. 7.

(1) Nous reproduisons le texte paru dans *l'Osservatore Romano* du 26 juin 1959.

leur rêve d'un pèlerinage aux rives de Massabielle !

De tout cela, Nous voulons vous féliciter et Nous réjouir avec vous. De votre méthode aussi, dont une formule, dans une de vos publications, Nous a frappé : « Des choses simples — d'abord petites, — toujours précises — avec vues d'avenir, — c'est le secret d'un grand travail d'Eglise. » Nous vous dirons en confidence que c'est bien aussi un peu Notre méthode... Et Nous pensons qu'elle est bénie du Seigneur. Aussi, c'est de grand cœur que Nous invoquons ses faveurs sur vous, sur votre dévoué président général que Nous connaissons si bien, S. Exc. M. Charles Roux, malheureusement retenu en France par sa santé, à ce que l'on Nous a appris, sur votre infatigable secrétaire général, sur vous tous et sur ceux que vous représentez. A vous s'appliquent si bien les divines paroles du Christ, que Nous aimons à vous laisser comme bouquet spirituel : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais étranger et vous m'avez accueilli, nu et vous m'avez vêtu, malade et vous m'avez visité, prisonnier et vous êtes venus me voir... Venez, possédez le royaume qui vous a été préparé depuis la fondation du monde. » C'est la grâce que Nous vous souhaitons, en vous accordant Nos plus paternelles bénédictions.

S. S. Jean XXIII reçoit le général de Gaulle, président de la République française (*27 juin 1959*)

L'allocution du Saint-Père

***Au cours de la visite officielle au Vatican du général de Gaulle, président de la République, le Souverain Pontife a prononcé l'allocution suivante* (1) :**

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Tout ce qui est « la France » fait vibrer Notre cœur d'une manière très spéciale et caractéristique. Aussi les simples mots sont-ils incapables d'exprimer les sentiments profonds de respect, de reconnaissance, d'affection aussi, que votre visite de ce matin fait monter en Notre âme.

C'est que la France et les Français sont bien familiers à Notre pensée. Dès Notre jeunesse, en effet, ce Nous fut une joie d'apprécier les qualités naturelles, intellectuelles et artistiques de la « douce France » — selon le mot d'un poète de la basse Latinité, *dulcis Francia,* — non moins que ses valeurs morales ancestrales. Par la suite, au cours de Nos missions et voyages, Nous pûmes constater le rayonnement de la culture française dans le monde et l'admirable travail accompli par les religieux et religieuses de votre pays, particulièrement par de grands prélats missionnaires, consacrés auprès des populations qu'ils servent aux belles tâches éducatives, sociales ou charitables. Mais surtout, Nous avons eu le privilège de vivre sur le sol de France d'inoubliables années, alors que, sous votre impulsion, ce grand peuple renaissait à la vie et à l'espérance après de lourdes et cruelles épreuves.

Votre venue aujourd'hui, Monsieur le Président, évoque tout naturellement à Notre esprit ce séjour à Paris, et notamment la première visite que Nous vous faisions au matin du 1er janvier 1945. En qualité de nonce apostolique de Notre immortel Prédécesseur Pie XII, Nous avions ce jour-là l'honneur de vous présenter, au nom du Corps diplomatique accrédité auprès du gouvernement provisoire de la République française, les premiers vœux qu'offrait à Votre Excellence les représentants de nations amies, heureuses de saluer le renouveau français. « Grâce à votre clairvoyance politique et à votre énergie, vous disions-Nous alors, ce cher pays a retrouvé sa liberté et sa foi dans ses destinées ! »

Et voici que la Providence, qui Nous a appelé depuis aux responsabilités du suprême Pontificat, permet aujourd'hui cette nouvelle et si agréable rencontre. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que Votre Excellence est reçue en cette demeure. En juin 1944, tandis que Rome venait de voir s'éloigner de ses murs le spectre de la guerre et qu'on entrevoyait déjà à l'horizon la fin tant espérée du terrible conflit, Notre Prédécesseur Pie XII était heureux de vous accueillir et de s'entretenir avec vous au cours d'une cordiale audience. Vous vous plaisiez alors à admirer la clarté de vues et la sérénité de jugement de ce grand Pontife, la force et l'inaltérable confiance de ce héraut de la vraie paix, dont les enseignements continuent encore de tracer la voie à tous les hommes de bonne volonté.

Cette œuvre de paix et de prospérité, vous désirez, Monsieur le Président, la réaliser en votre propre pays et dans le vaste cadre de la Communauté ; mais vous avez également conscience de devoir la poursuivre plus largement encore au bénéfice de l'homme dans le monde. Appelé pour la seconde fois à présider aux destinées de votre patrie, à la suite d'un concours de circonstances où la France manifesta une fois de plus ses étonnantes capacités de redressement devant le péril, vous la voulez digne dans sa conduite de son passé prestigieux. Et c'est pourquoi, en travaillant au bonheur de vos concitoyens, vous souhaitez aussi avec noblesse que les ressources du pays, comme celles d'autres nations favorisées par la nature, puissent servir avec désinté-

---

(1) Nous reproduisons le texte français paru dans *l'Osservatore Romano* du 28 juin 1959.

ressement au mieux-être de peuples économiquement moins développés. Est-il une perspective d'action plus conforme à l'idéal de justice et de charité fraternelle, dont le christianisme a pour toujours jeté le ferment dans la société humaine, et qui n'a cessé au cours des siècles de susciter les entreprises les plus généreuses et les plus fécondes pour le bien de l'humanité ?

Laissez-Nous formuler des vœux sincères pour votre chère patrie. Reprenant volontiers ici les paroles qu'adressait il y a deux ans Notre Prédécesseur au président René Coty, « c'est tout ce peuple généreux de France, avec son glorieux héritage et ses dons remarquables, que Nous saluons en vous, Monsieur le Président, et auquel Nous exprimons Notre paternelle affection » !

Ces vœux et ces prières, Nous les adressons à Dieu par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes et de cette admirable lignée de saints issus de votre sol, qui constituent l'une des gloires les plus pures de votre patrie ; et Nous appelons de grand cœur sur Votre Excellence et sur les hautes personnalités qui l'accompagnent une large effusion des divines bénédictions.

A l'invitation du Saint-Père le général de Gaulle répond

Le général de Gaulle, après avoir reçu à genoux la Bénédiction du Saint-Père, s'exprima en ces termes :

Sa Sainteté veut bien me convier à dire quelques mots en sa présence. Ce que je fais avec le plus grand respect et, j'ajoute, la plus grande joie.

Nous avons en France un très particulier respect pour Sa Sainteté. Nous la connaissons d'abord comme le Vicaire du Christ, et puis aussi comme le prélat qui naguère nous a beaucoup connus et qui nous a aimés.

Nous déposons, au nom de la France, nos respects à ses pieds et nous lui demandons, dans la tâche difficile qui est celle du président de la République française et de la Communauté, de son gouvernement et des autorités françaises, tout son bienveillant appui.

C'est cela que je tenais à dire, en formant des vœux pour la santé du Très Saint-Père et pour la prospérité et la gloire de notre Eglise catholique.

Echange de télégrammes

Avant de quitter Rome, le général de Gaulle adressait au Saint-Père le télégramme suivant :

A Sa Sainteté le Pape Jean XXIII, Cité du Vatican :

TRÈS SAINT PÈRE,

Au moment où je quitte la Ville Eternelle, j'ai à cœur de dire à Votre Sainteté ma joie d'avoir eu l'honneur de Lui porter hier le salut de la France et de Lui témoigner ma profonde gratitude pour les hauts encouragements qu'Elle a bien voulu donner à mon pays au service de la fraternité des hommes. Votre Sainteté voudra bien agréer en même temps l'hommage de mes sentiments personnels et de mon filial respect.

CHARLES DE GAULLE.

Le Souverain Pontife répondit par le télégramme suivant :

A Monsieur le général Charles de Gaulle, président de la République française, président de la Communauté, palais de l'Elysée, Paris :

Vivement touché des sentiments que Votre Excellence a tenu à Nous exprimer en son nom personnel et au nom de son grand pays au moment de quitter Rome, Nous lui disons toute Notre gratitude et, renouvelant volontiers pour sa personne, la chère France et les peuples de la Communauté les vœux les plus cordiaux de prospérité, Nous l'assurons de Nos ferventes prières pour la haute destinée de sa nation dans le concert des peuples.

JOANNES PP. XXIII.

— *Recueil d'exemples pour sermons et conférences*, par STÉPHANE BERGHOFF. Traduit par l'abbé RENÉ VIRRION. — Un vol. 19 × 14 cm, de 184 pages. Prix : 600 francs. Editions Salvator, Mulhouse.

Ce recueil « sur les deux rives » contient des récits brefs et captivants qui partent de la vie d'aujourd'hui et débouchent sur les grandes vérités de la vie éternelle. Quelques titres suggestifs en feront voir l'attrait : « Plus dangereux que le tigre — Abandonne ton froc ! — Ce n'est qu'un nègre — La souris et l'éléphant — Le pardon du Pape — Tout pour le paradis ». 88 récits de cette veine aideront les parents, les catéchistes et les prédicateurs à capter l'attention des enfants et faciliteront leur tâche d'éducateurs.

— *Paraboles. A la trace du Christ*, par XAVIER DE CHALENDAR. — Un vol. 16,5 × 11 cm, de 100 pages. Prix : 250 francs. Editeur : Presses d'Ile-de-France, Paris.

Le Christ a beaucoup enseigné en paraboles. Ce livret aidera à les relire, à y trouver du nouveau et de l'ancien. Il invite à voir dans toute chose une occasion de penser à Dieu, de prier. L'auteur a choisi huit textes évangéliques qui se réfèrent à des situations qui nous sont familières. Ces exercices stimuleront la prière personnelle et la réflexion religieuse.

— *Comment diriger une réunion*, par A. COQUERET. — Un vol. 21 × 13 cm, de 64 pages. Prix : 480 francs. Editions du Centre de recherches de la Bonne Presse, Paris.

L'auteur veut mettre à la portée des animateurs la méthode rationnelle pour bien conduire une discussion. Cette méthode, dénommée « réunion-discussion », est enseignée en cinq étapes : « Recherche des faits — Définition du problème — Analyse du problème — Elaboration de la solution — Mise au point pour l'action ». Elle rendra de très grands services dans tous les milieux. Les curés, les dirigeants d'Action catholique, d'associations et de mouvements, les directeurs d'école, bien d'autres encore, en prendront également connaissance et en assimileront la technique avec profit.

Une enquête de la J. O. C. italienne sur les jeunes foyers ouvriers

Lettre de S. Em. le cardinal Lercaro

La jeunesse ouvrière d'Action catholique de Bologne avait organisé, le 25 avril dernier, dans le cadre de l'enquête nationale italienne de 1959 sur le travail, un Congrès diocésain des travailleurs, dont le thème était : « Les jeunes foyers ouvriers ». Voici la lettre qu'à cette occasion S. Em. le cardinal Lercaro, archevêque de Bologne, a adressée à Mgr Giuseppe Lanade, aumônier central de la G. I. A. C. (Jeunesse italienne d'Action catholique (1) :

Bologne, 21 mars 1959.

CHER MONSEIGNEUR,

En réponse à votre lettre du 7 mars courant, je donne volontiers mon approbation et ma bénédiction pour l'initiative de la G. I. A. C. de promouvoir une enquête d'un si grand intérêt et d'une si vivante actualité, parce que je pense qu'elle sera faite avec une scrupuleuse fidélité aux règles de la recherche sociologique et scientifique, et qu'ainsi elle ne manquera pas d'offrir de grands avantages à nos jeunes, aux jeunes travailleurs et aux responsables de la vie économique, politique et syndicale de notre pays.

L'enquête sera surtout utile à nos jeunes. Pour celui qui vit en contact constant et fréquent avec la réalité économique d'aujourd'hui, il n'est pas difficile de constater qu'effectivement la classe ouvrière, comme le remarquait plus d'une fois le Pape Pie XII d'heureuse mémoire, « dans l'effort pour améliorer sa situation, se heurte à tout un système qui, loin d'être conforme à la nature, est en opposition avec l'ordre de Dieu et avec la fin assignée par Dieu aux biens terrestres (2) ». (Discours du 1er mai 1955.) Il me semble nécessaire que même nos jeunes gens s'en rendent compte pour mettre leur mentalité et leur action au niveau des exigences du message chrétien. On a dit que « le catholicisme ou bien est social ou bien il n'est pas catholicisme ». Ne pourrait-on pas en dire autant de chacun des membres de la grande famille de la G. I. A. C. ? Assurément. Il est donc nécessaire d'éveiller et de fortifier dans nos jeunes un grand sens social qui les rendra sensibles et ouverts aux souffrances et aux aspirations de leurs frères travailleurs et prêts à les aider de toutes les façons, surtout quand, par l'évolution naturelle de la vie, ils viendront à avoir de plus grandes responsabilités et de plus grandes possibilités que celles d'aujourd'hui.

L'enquête sera également utile aux jeunes travailleurs. Tout le monde le sait : il s'agit d'une masse énorme de plus de quatre millions de jeunes travailleurs des deux sexes, ayant entre quinze et trente ans, qui sont en quête d'une organisation de la profession et de la famille. De cette masse de jeunes, pourtant nés, baptisés et grandis dans notre Italie, combien sont des fils dévoués de l'Eglise et des membres vivants du Corps mystique du Christ ? Et pourtant les jeunes sont l'avenir de la société et de l'Eglise ! Il est donc nécessaire de les approcher, de s'intéresser à leurs problèmes — et il y a tant de problèmes profondément humains et pleinement légitimes, — de partager leurs désirs d'une plus grande justice et d'une plus grande équité sociale, et de soutenir leurs justes revendications par la parole et les actes. Je suis persuadé que si tous les catholiques tenaient à agir de la sorte, non seulement on offrirait à la jeunesse ouvrière l'avantage d'arriver plus vite au but, mais encore, ce qui est inestimable, de la réconcilier avec l'Eglise ; laquelle, suivant l'exemple de son divin Fondateur, loin d'être contraire ou indifférente aux justes aspirations du monde du travail, a pour lui une particulière prédilection.

L'enquête, enfin, sera utile aux responsables de la vie économique, politique et syndicale de notre pays ; parce qu'elle les éclairera sur un problème d'importance capitale du point de vue non seulement économique et démographique, mais encore humain et chrétien.

Je comprends que la solution du problème n'est pas pour nous aussi facile que dans d'autre pays, parce qu'elle est liée à la solution du très grave problème du chômage massif et structural dont notre pays est affligé, mais je pense que dans ces questions économiques et sociales on pourrait et on devrait être moins fataliste. Je pense que, si on le voulait réellement, on pourrait faire et obtenir quelque chose de plus que tout ce qui se fait et s'obtient maintenant. Des personnes hautement qualifiées et compétentes ne nous ont-elles pas assuré qu'en le voulant on pourrait éliminer en l'espace d'une dizaine d'années le terrible fléau du chômage ?

Pour toutes ces raisons, cher Monseigneur, j'applaudis et je bénis de tout cœur cette initiative de la G. I. A. C., et pour ce qui regarde mon archidiocèse, j'ai déjà intéressé à cette question le Centre diocésain de recherche sociologique religieuse, que je viens justement de créer pour diriger et coordonner toutes ces enquêtes de caractère social et religieux, et avec lequel il sera bon que les dirigeants de la G. I. A. C. de Bologne prennent contact.

Je vous bénis de tout cœur.

† GIACOMO, card. LERCARO.

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après *l'Avvenire d'Italia*, 18 avril 1959. Cette lettre a paru également dans le *Bolletino della diocesi di Bologna*, avril-mai 1959, p. 216-217.

(2) Cf. *Doc. Cath*, n° 1199 du 15 mai 1955, col. 580. (*N. D. L. R.*)

La préparation économique des jeunes travailleurs au mariage

Discours de S. Em. le cardinal Lercaro

La Via Emilia *du 1er mai* 1959, *p.* 4, *a reproduit le discours prononcé peu de jours auparavant au Congrès des jeunes travailleurs d'Action catholique de Bologne par S. Em. le cardinal Lercaro* (1). *Son importance n'échappera pas à nos lecteurs :*

MES BIEN CHERS GARÇONS,

Je pense qu'en lisant le titre de mon intervention présente : *L'Eglise et la préparation économique au mariage des jeunes travailleurs,* vous vous êtes réjouis en vous disant : « Enfin quelqu'un qui vit avec nous notre problème et s'en préoccupe ! » Car, c'est clair, à votre âge on se pose ce problème : quand arriverai-je à pouvoir me créer un foyer, solide et paisible, qui aura par conséquent son pain assuré, et qui, pour sa paix, aura aussi sa maison et un peu de pitance, c'est-à-dire du bien-être, si modeste qu'il soit ?... Problème qui devient aigu, quand la Providence vous a fait trouver une bonne fille et que vos yeux et votre cœur se sont rencontrés avec ses yeux et son cœur à elle ; tragique même devient ce problème, quand les années passent et que le rêve n'arrive jamais à se réaliser parce que les moyens font défaut..., que le travail manque ; et, pire, qu'on n'arrive pas à entrevoir quand on en aura...

Vous vous êtes donc réjouis, je pense, en sentant que l'Eglise s'intéresse à votre problème. Vous vous étonnerez donc si je vous dis que le souci de l'Eglise pour un problème qui est de nature formellement économique a fait ombrage et continue de faire ombrage à plus d'un.

Car on entend dire, de la part de non-catholiques, parfois même sympathisants : « Le champ d'action de l'Eglise est celui du spirituel ; que l'Eglise laisse à César ce qui est à César. » Et il ne manque pas de catholiques qui tendent au moins à réduire sensiblement la compétence de l'Eglise dans le domaine social.

Ce qui, en l'appliquant à notre sujet, reviendrait à dire : que l'Eglise ne s'occupe pas de la préparation économique au mariage. Ce n'est pas son affaire. Qu'elle s'intéresse à la préparation spirituelle, puisque le mariage est un sacrement, et à la formation morale des jeunes qui doivent se marier. Il appartiendra à d'autres de s'occuper de la préparation économique.

Mais, chers garçons, avant de vous rapporter l'enseignement de l'Eglise, précisément sur la préparation économique des jeunes au mariage, il me paraît opportun tout au moins de revendiquer le droit et le devoir de l'Eglise elle-même de se prononcer sur cette question, comme, du reste, sur toutes les autres questions économiques et sociales qui comportent des intérêts et des problèmes d'ordre moral.

L'EGLISE ET L'ETAT

On est tous d'accord pour reconnaître que la fin de l'Eglise n'est pas la prospérité matérielle : bien plus, ce fut précisément un apport du christianisme que cette distinction entre le temporel et le spirituel, entre « ce qui est de Dieu et ce qui est de César » ; « mais de cela on ne doit pas conclure à une nette séparation entre les deux domaines : ce qui est de César et ce qui est de Dieu. Penser que César puisse être mis à côté de Dieu serait fausser toute la doctrine du Christ sur Dieu. Si, entre les deux ordres, il y a une distinction, il existe également entre eux un rapport de subordination : Dieu n'est pas sur le même plan que César ».

La mission de l'Eglise est donc, certainement, essentiellement spirituelle : conduire les âmes à la fin surnaturelle de la félicité éternelle ; mais, puisque les âmes vivent dans le monde, l'Eglise ne peut se désintéresser de tout ce qui, dans le monde, peut faciliter ou, *vice versa,* contrecarrer cette fin suprême qui, selon l'Evangile, est l'unique chose nécessaire à laquelle par conséquent tout doit être subordonné.

Ainsi l'Eglise, dans la claire vision de sa mission spirituelle et dans sa volonté de la réaliser, doit affronter même des problèmes d'ordre temporel, et en particulier des problèmes sociaux et économiques, en tant qu'ils conditionnent la vie morale et spirituelle des hommes et en facilitent ou en compromettent le salut éternel. Qui pourrait nier, par exemple, l'influence que les conditions de logement, de salaire, de travail, exercent sur l'évolution religieuse des populations ? Et, pour notre sujet, qui peut nier que l'impossibilité de fonder une famille légitime facilite le désordre moral, et que la formation d'une famille sans les moyens nécessaires crée des conditions non seulement d'amertume et de gêne, mais encore des conditions contraires à la sainteté et à la solidité de la communauté conjugale et à l'obligation d'élever convenablement les enfants ?...

Naturellement, en face de problèmes d'ordre social et économique, l'Eglise laisse à d'autres l'aspect technique de ces problèmes. Pie XI — dans *Quadragesimo Anno* — affirme que l'Eglise « a le droit de se prononcer avec une souveraine autorité sur ces problèmes sociaux

(1) Le *Bolletino della diocesi di Bologna* (avril-mai pages 204-215, l'a également reproduit.

Traduction, notes et sous-titres de *la D. C.* Nous remercions M. Georges Huber qui nous permet d'offrir à nos lecteurs l'exposé doctrinal et concret du cardinal-archevêque de Bologne sur une question si actuelle. Nos lecteurs liront par ailleurs avec intérêt les pages qu'il a consacrées à l'action pastorale de S. Em. le cardinal Lercaro : *Le cardinal reçoit toujours.* Bonne Presse.

et économiques » (2) ; mais il ajoute que Dieu ne lui a pas donné le devoir « d'intervenir avec son autorité... dans le domaine technique, à l'égard duquel elle est dépourvue de moyens appropriés et de compétence pour en traiter » (3).

L'Eglise laisse donc aux sciences sociales et économiques, à qui cela revient, le devoir de rechercher et d'étudier les moyens d'ordre social et économique propres à produire tel ou tel résultat et d'établir ainsi des lois plus ou moins certaines et précises.

Mais, dans l'application de ces moyens et de ces lois, dont l'efficacité technique a déjà été établie par les sociologues ou les économistes, l'Eglise considérera leur incidence sur la fin dernière du salut éternel à laquelle aucun homme ne peut se soustraire.

Elle se préoccupe donc en face de problèmes et de faits formellement sociaux et économiques :

1° De rappeler les principes suprêmes de la loi naturelle et de la Révélation divine, afin d'éclairer les consciences.

2° De juger les doctrines et les structures sociales, d'après la loi naturelle et d'après la doctrine révélée, pour mettre en garde contre les conséquences que les doctrines ou les organisations sociales erronées comportent sur le plan spirituel : « Il est exact de dire — écrit, par exemple, Pie XI dans *Quadragesimo Anno* — que telles sont, actuellement, les conditions de la vie économique et sociale qu'un *nombre très considérable d'hommes* y trouvent les plus grandes difficultés pour opérer l'œuvre, seule nécessaire, de leur salut éternel. » (4)

Dans ce très grand nombre de personnes, il y a évidemment également les jeunes qui éprouvent des difficultés — en raison de facteurs économiques créés par les situations actuelles — pour fonder en temps voulu et solidement une famille.

3° L'Eglise, donc, ne peut se borner à exposer les principes et à signaler l'erreur et ses conséquences sur le plan moral et spirituel : l'Eglise n'est pas un gendarme !

Dans son amour pour les âmes et dans son souci de faciliter le salut, elle doit aussi se demander laquelle des doctrines, des organisations et structures techniquement possibles, dans les circonstances concrètes et présentes, favorise le plus le progrès de l'humanité et la création des conditions les plus efficaces pour l'épanouissement de la vie morale et spirituelle.

Ce devoir oblige l'Eglise à une étude incessante du donné social et de son évolution pour pouvoir indiquer à tout moment les orientations qui sont à même de favoriser le mieux le progrès spirituel de l'humanité ; et l'Eglise se renierait elle-même si elle renonçait à chercher et à indiquer ces orientations.

Mais j'ai dit des mots inutiles pour vous, chers garçons, car non seulement vous êtes déjà convaincus de ce droit et de ce devoir de l'Eglise, mais, tout en étant reconnaissants de son intervention, vous sollicitez par vos aspirations et vos prières l'efficacité de son action sur les consciences de tous et — pour me servir des mots de Pie XII — surtout « de ceux qui sont appelés à trouver des solutions pour les problèmes et les devoirs qu'impose la vie sociale ».

Et en même temps, chers garçons, vous vous disposez à écouter de la bouche de votre archevêque l'enseignement plus immédiatement direct pour vous.

(2) *Quadragesimo Anno*, dans *la D. C.*, n° 569 du 6 juin 1931, col. 1414.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, col. 1441.

Ce que l'Eglise enseigne : le mariage est un droit naturel de l'homme

Quel est donc l'enseignement de l'Eglise au sujet de la préparation économique des jeunes travailleurs au mariage ?

Il me semble qu'il peut se présenter sur la base de trois présupposés, que nous allons examiner et confronter avec les trois préoccupations de l'Eglise énoncées naguère :

1° Le premier présupposé est donné par le droit naturel de tout être humain au mariage, de par la nature et les buts de cette institution.

Le droit de tout être humain au mariage résulte avant tout des facultés et des tendances dont Dieu a doté l'homme.

Dieu — nous dit la Bible qui est la parole authentique de Dieu — créa le mâle et la femelle. Il leur donna l'instinct sexuel, dont l'usage aurait exigé, naturellement, indépendamment du péché.

Cela manifeste clairement l'intention et la volonté du Créateur, intention et volonté qui, évidemment, constituent dans l'homme le fondement d'un droit.

Cette intention et cette volonté divines, déjà ainsi manifestées implicitement, furent exprimées explicitement par Dieu lui-même dans l'ordre donné par le Créateur à l'humanité dans la personne du premier homme : « L'homme abandonnera son père et sa mère pour s'unir à son épouse, et ils seront tous deux une seule chair » ; cette étroite union, qui surpasse celle des fils avec leurs parents, si étroite que séparer la femme de l'homme sera comme arracher du corps un membre vivant, c'est le mariage auquel Dieu assigne une fin de complément : la femme sera « l'aide de l'homme, une aide semblable à lui » ; et, d'abord et surtout, la fin de la procréation : « Croissez et multipliez-vous... »

En instituant de cette manière le mariage, Dieu évidemment en faisait un droit pour l'homme, un droit que la société ne pourra ni supprimer ni empêcher.

La parole de Dieu dans sa Révélation a été répétée, approfondie et illustrée par l'Eglise. Il nous suffit de rappeler l'enseignement explicite de Léon XIII, précisément dans l'encyclique *Rerum Novarum*, l'encyclique qui présente au monde, depuis 1891, la doctrine sociale de l'Eglise : « Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine. » (5)

(5) Cf. *Rerum Novarum*, dans *la D. C.*, n° 569 du 6 juin 1931, col. 1454.

Cet enseignement a été repris ensuite par le Pape Pie XI, dans l'encyclique *Casti connubii*, où est condamné le racisme hitlérien, selon lequel l'autorité publique devrait interdire le mariage à tous ceux qui, suivant les procédés et les conjectures d'une science hypothétique, du fait de leur hérédité, auraient engendré une descendance défectueuse.

Le Pape, tout en affirmant que là où la prévision d'une telle descendance défectueuse serait fondée il convient de dissuader le mariage, déclare que l'Etat n'a pas le pouvoir de priver ses sujets du droit au mariage et bien moins encore — comme le prétendait le nazisme — de stériliser les tarés pour sauvegarder la pureté de la race.

Evidemment, la proclamation de ce droit et sa défense constante par l'Eglise, maîtresse de vérité, sont orientées, comme toute l'action de l'Eglise l'est toujours, au bien des âmes pour leur faciliter le salut éternel, même si l'Eglise, dans la ligne de l'Evangile, honore la virginité et la propose, avec Jésus, à qui y est appelé par une vocation particulière et privilégiée comme moyen de perfection plus grande.

Cela fait précisément mieux ressortir l'enseignement de l'Eglise, qui regarde comme privilégié l'état de virginité lorsqu'il résulte d'un choix librement mûri et seulement pour obéir au conseil évangélique, et considère, par contre, comme commune la vocation au mariage et à la famille : la virginité est un moyen de salut plus facile pour les privilégiés : « Tous — a dit Jésus — ne comprennent pas cette parole » (*Matth.*, XIX, 11) ; le mariage est, lui, une vocation et, à cause de cela, il est un moyen de salut pour la majorité commune.

Les droits de la famille

2° Mais la famille (et le mariage en est la base) est aussi un moyen de bien-être terrestre : « Il n'est pas bon pour l'homme — avait déjà dit Dieu au commencement — d'être seul ; donnons-lui une aide semblable à lui », et il créa la femme.

La famille et le mariage représentent ainsi pour l'homme également un bien dans cette vie d'ici-bas. Il en existe une aspiration comme il en existe un droit.

Or, selon la doctrine catholique, ce qui constitue le but et la raison d'être de la société civile et des pouvoirs publics qui y président et la dirigent, c'est précisément la recherche « du bien commun d'ordre temporel, qui consiste — les mots sont de Pie XI — dans la paix et la sécurité dont les familles et les citoyens jouissent dans l'exercice de leurs droits et en même temps dans le plus grand bien-être spirituel et matériel qui soit possible en cette vie, grâce à l'union et à la coordination des efforts de tous » (6). « La fonction de l'autorité civile qui réside dans l'Etat est donc double ; protéger et faire progresser la famille et l'individu, mais sans les absorber ou s'y substituer » (7) — ajoutait-il, en se rapportant évidemment aux doctrines totalitaires qui se répandaient alors facilement.

Pie XII a repris à plusieurs reprises ces principes pour condamner encore ces doctrines totalitaires et leurs abus.

Une telle fonction de l'Etat, coordinatrice du bien commun, mais respectueuse et, à l'occasion, protectrice des droits inaliénables de l'individu et de la famille (l'un et l'autre antérieurs à l'Etat), tend — car c'est précisément l'un des facteurs principaux du bien commun — à l'instauration d'un ordre et d'une situation économique, juridique et sociale qui permette la satisfaction normale du droit à la famille pour tous les citoyens en leur donnant la possibilité économique de contracter mariage à l'âge normal — de vingt à vingt-cinq ans — et de faire face en conséquence à toutes les charges qui en découlent.

L'enseignement de l'Eglise à cet égard est explicite : « ... Il faut s'efforcer de toutes façons de réaliser — écrit le Pape Pie XI dans l'encyclique *Casti connubii* sur le mariage... — que, dans la société civile, le régime économique et social soit constitué de telle façon que tout père de famille puisse gagner ce qui, étant donné sa condition et la localité qu'il habite, est nécessaire à son entretien et à celui de sa femme et de ses enfants... » (8)

Mais, qu'on le note, en se rapportant à ce que nous avons dit au début, Pie XI, pour affirmer ce devoir de l'Etat de créer des conditions économiques de bien-être suffisant, partait de la constatation d'ordre spirituel qu' « il n'est pas rare que des époux éprouvent de graves difficultés à observer parfaitement les commandements de Dieu et l'honnêteté conjugale, à cause de la gêne qui règne à leur foyer et de la trop grande pénurie de biens temporels... » (9).

Evidemment, le Pape — ou, mieux, la doctrine de l'Eglise — donne des orientations et relève des exigences ; il laisse, par contre, aux pouvoirs publics le devoir d'étudier avec des spécialistes la manière ou les manières de satisfaire ces exigences. Ici, en effet, on entrerait dans ce secteur technique qui n'appartient pas à l'Eglise. Elle signale, elle encourage ; elle corrige là où on contrevient au droit divin et naturel. Par là, elle éclaire et forme les consciences pour que cette lumière et cette formation se traduisent en de saines institutions et des structures civiles positives.

On pourrait peut-être observer que le texte cité de Pie XI, comme les autres textes pontificaux qu'on pourrait citer, se rapportent à la famille déjà constituée ; mais il est facile d'observer que les indications données valent encore davantage pour les foyers à créer : c'est-à-dire quand les exigences sont plus grandes et que s'imposent de plus grandes dépenses. Monter son ménage est un important engagement financier.

Nous avons ainsi vu comment l'Eglise, après

(6) *Divini Illius Magistri*, dans *la D. C.*, nos 507-508 des 15 et 22 février 1930, col. 400.

(7) *Ibid.*

(8) *Casti Connubii* dans *la D. C.*, n° 551 du 31 janvier 1951, col. 291.

(9) *Ibid.*, col. 291.

avoir rappelé, avec la parole de Dieu, les principes éternels de la morale naturelle qui donnent à l'homme le droit indiscutable au mariage, rappelle, à la société civile, l'obligation de protéger ce droit et d'en faciliter la jouissance, en étudiant et en créant des conditions économiques et sociales telles qu'il soit possible à quiconque de fonder et d'établir solidement sa propre famille ; obligation qui découle, pour la société civile, de sa propre nature et finalité qui est celle de promouvoir le bien commun des citoyens.

Responsabilité personnelle et devoir de l'homme devant le mariage

3° Mais, ceci fait, l'Eglise ne manque pas de donner son enseignement, même à vous, chers garçons, comme à tout jeune qui affronte la vie et porte dans son cœur, avec l'émotion de l'amour, le désir de se créer un foyer.

Tout le message chrétien est en effet imprégné d'un sens élevé et profond de la responsabilité personnelle. Pensez à une parabole que vous avez entendue dès l'enfance : la parabole des talents.

Un maître va partir et confie à ses gens ses capitaux : à l'un, il remet cinq talents ; à un autre, deux ; à un troisième, un..., pour qu'ils les fassent fructifier.

A son retour, il demande qu'on lui rende compte de l'argent confié. Le premier a travaillé et doublé la somme ; de même le second. Ils sont récompensés et sont admis à jouir des biens de leur patron. Le troisième, paresseux, a enterré la pièce d'argent et il est blâmé et condamné...

Dans l'Evangile, Jésus demande toujours la coopération de l'homme à l'œuvre de salut qu'il est venu accomplir.

En toutes choses, l'homme doit agir et faire comme si tout dépendait de lui et se confier au Seigneur comme si tout dépendait de Dieu. En réalité, on peut dire que, effectivement, mais sous divers aspects, tout dépend de nous et tout dépend de Dieu. Nous ne pourrons nous sauver sans la grâce de Dieu ; mais Dieu ne nous sauve pas sans notre coopération ; et sur un plan inférieur, nous ne devons pas attendre que le pain nous tombe tout cuit du ciel, mais nous devons cependant prier : donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien !...

Le principe qui nous impose ce sens de responsabilité personnelle vaut encore dans notre cas et justement dans la préparation économique au mariage.

Nous devons, certes, avec l'Eglise, faire appel à l'Etat, pour qu'il étudie et crée les conditions qui facilitent pour tous la possibilité de se créer un foyer, puisque c'est le devoir de l'Etat de pourvoir au bien commun. Mais il faut se souvenir que la fonction de l'Etat est coordinatrice, complémentaire et supplétive de l'action individuelle des citoyens. Les premiers artisans et les premiers responsables de notre sort et de notre avenir, c'est nous, chacun de nous.

De là la nécessité de placer, avant le mariage, une préparation adéquate, *même* économique. Je dis *même*, et comprenez pourquoi : il faut aussi, et *d'abord*, une préparation morale et spirituelle, sans laquelle il servirait de peu, pour l'établissement d'une famille solide et sereine, d'avoir des capitaux et du travail, et, admettons..., deux autos *Fiat* 1800. Je dis *même*, et pourtant je veux dire, ou mieux, répéter, que le bien-être économique, modeste et moins modeste, a pour but principal de créer des conditions plus favorables pour le bien moral et spirituel de la famille et, par conséquent, pour sa fin dernière qui est le salut éternel.

Mais, une fois précisé le sens de ce *même*, je répète que vous avez *le devoir de faire précéder le mariage d'une préparation adéquate même économique.*

Et, pour ne pas rester dans le vague, je me bornerai à vous indiquer deux aspects de cette préparation qui me paraissent fondamentaux, surtout dans la phase actuelle de la vie économique, qui est une phase de transition et de rapide transformation.

Me permettez-vous de vous le dire, chers garçons, cette caractéristique de la vie économique d'aujourd'hui, vous n'êtes pas en mesure de la remarquer comme nous le faisons, nous, les anciens. Vous n'avez pas le point de repère que nous avons dans la vie économique d'autres temps, plus statique et plus lente dans ses développements.

La nécessité d'une haute qualification professionnelle

Vous êtes nés dans ce climat et vous ne vous rendez pas compte, peut-être, qu'il vous impose des exigences différentes de celles qui s'imposaient à votre père et encore plus à votre grand-père, quand, à votre âge, ils pensaient à réaliser leur beau rêve d'amour.

Je dis donc que, dans la situation actuelle, un premier aspect de votre préparation économique au mariage et, par conséquent, un premier devoir pour vous — qui, d'après tout ce que j'ai dit jusqu'ici, plus qu'une nécessité, est un devoir moral, — c'est de vous procurer une *haute qualification professionnelle.*

Je pense qu'une observation, même superficielle, suffit pour se rendre compte qu'aujourd'hui, malgré l'ampleur du chômage ou du sous-emploi, les ouvriers spécialisés trouvent du travail, alors que la situation des non-spécialisés devient de jour en jour plus difficile, sinon désespérée.

Je sais bien — je le dis en passant — que, en abordant cette question, le premier mot devrait être dit à l'Etat plutôt qu'à vous. parce que, en réalité, le problème de l'école professionnelle — qui est au premier plan et conditionne, sur un plan plus vaste, le problème de l'école en général — est loin, chez nous, d'avoir reçu une solution adéquate.

Je sais aussi — et je le signale seulement — que les mots dont je me suis servi, de *qualification* et de *spécialisation*, sont discutables, ou mieux, n'ont pas obtenu une claire signification ; et que la qualification entendue dans le sens courant, précisément à cause de cette rapidité d'évolution que présente la technique

d'aujourd'hui, peut d'un jour à l'autre être réduite à néant par l'introduction de techniques, de machines, d'instruments nouveaux ; de sorte que le précieux ouvrier spécialisé d'hier est facilement remplacé par un machiniste, grâce à l'emploi de moyens techniques qui ont rendu élémentaire ce qui d'abord constituait la si précieuse prérogative d'hommes d'exception.

Mais, ceci dit, j'insiste, et je crois encore avec raison, sur mon affirmation que je tiens pour entièrement valide : procurez-vous une haute qualification.

A l'appui de cette affirmation, de cette exhortation, devrais-je même dire plutôt, je voudrais vous donner quelques chiffres. Il s'agit des salaires bruts les plus bas, correspondant aux diverses variétés de travailleurs des industries milanaises. Je prends les deux catégories extrêmes : *ouvriers spécialisés* et *manœuvres ordinaires*, et j'indique la différence quotidienne, mensuelle et annuelle entre les deux salaires dans les diverses catégories (les données sont empruntées à l'*Annuario Statistico Italiano* 1957, p. 367 et suivantes) :

INDUSTRIES	Différences par jour en lires	Par mois (26 jours) en lires	Annuelles (310 jours) en lires
Alimentation	320	8 320	99 200
Textile	296	7 696	91 760
Chaussures	325	8 450	100 750
Bois	312	8 112	96 720
Métallurgie - mécanique	330	8 580	102 300
Construction	367	9 542	113 770
Chimie	320	8 320	99 200
Imprimerie	626	16 276	194 060

Donc, mise à part la plus grande facilité d'emploi, il est évident que la rémunération marque des différences telles que, dans le bilan annuel de la famille, elles peuvent constituer une donnée non négligeable qui n'est pas sans intérêt pour le bien-être et la sérénité de la vie familiale.

Mais, pour tenir compte des observations apparemment négatives que j'ai dû faire d'abord, j'ajouterai deux pensées qui complètent, me semble-t-il mon affirmation et mon exhortation.

A savoir : 1° Que, dans l'effort pour obtenir une qualification professionnelle, en plus de l'acquisition d'habitudes et d'automatismes d'exécution, vous vous préoccupiez d'habituer votre esprit au raisonnement, à l'observation, aux comparaisons critiques ; qu'en conséquence vous vous tourniez, autant que possible, vers l'étude même de ces matières théoriques fondamentales qui aident à comprendre la réalité des phénomènes, à raisonner, en saisir le lien, opérer. Votre qualification ou spécialisation aura ainsi une racine plus profonde et sera moins sujette aux surprises des rapides développements de la technique et, en même temps, plus solide et plus riche de satisfactions.

2° Que, si telles difficultés se présentent pour vous ouvrir une porte vers l'avenir, vous ne vous contentiez pas d'une seule clef, mais, si c'est possible, vous en preniez une autre, ou d'autres complémentaires, et, s'il le faut, supplétives. Et ceci pour les raisons morales déjà énoncées et pour une autre raison, encore morale, de surcroît : à savoir que n'ayant qu'une seule clef qui malheureusement n'ouvre pas, vous n'ayez pas, dans un mauvais moment, à vous sentir tentés d'en faire un *rossignol*... Laissons la métaphore : que, faute de trouver un moyen honnête de gagner votre pain, vous soyez induits à des compromis avec votre conscience.

Quand donc je dis une ou plusieurs autres clefs qui vous servent, je veux dire, qu'en outre de la qualification professionnelle, vous acquériez d'autres capacités qui, dans la pire des hypothèses, rendront celle-ci plus efficace. Par exemple : la connaissance d'une langue étrangère, la dactylographie, le diplôme de guide...

NECESSITE ET AVANTAGES DE L'EPARGNE

Mais c'est le moment de venir au second aspect de votre préparation économique au mariage : *l'épargne*.

Même si une plus grande qualification vous apporte, comme c'est naturel, un plus grand revenu, il faudra toujours savoir le bien administrer et non le dissiper fâcheusement.

Il y a trop d'exemples, je pense, devant nous — en général en dehors du monde ouvrier — de gens qui gagnaient pour un temps fabuleusement et se sont trouvés ensuite réduits à la misère : le plus souvent — sauf parfois dans de déplorables circonstances exceptionnelles — il s'agit de vie luxueuse, de gaspillage, de double vie...

Mais qu'est-ce que l'épargne ? L'épargne est, pour la définir, la différence positive entre le revenu et les dépenses : elle augmente donc en augmentant le revenu ou en diminuant les dépenses.

Il me plaît ici de souligner surtout cette diminution des dépenses ; et je veux dire surtout des dépenses volontaires, en parlant ainsi de l'épargne d'abstinence, parce que je pense que celle-ci pourra donner lieu ensuite à l'épargne productive, c'est-à-dire à l'emploi lucratif de ce qui est soustrait aux dépenses raisonnablement superflues pour être « mis de côté ». L'épargne devient ainsi une augmentation de revenu.

J'ai parlé des dépenses superflues ; mais c'est encore pour un autre motif moral. Le jeune travailleur qui veut se préparer au mariage doit repousser la tendance dépensière parfois inconsciente et, dirai-je, folle de nos jours : elle est contraire aux vertus chrétiennes de prudence et de tempérance qui nous imposent d'être prévoyants pour l'avenir et raisonnables dans les dépenses que nous faisons pour satisfaire nos goûts et, parfois, seulement une stupide ambition ou la manie, également stupide et grégaire, de faire comme « tout le monde » ou comme les autres...

De cet *Annuario Statistico Italiano* de 1957 que j'ai déjà cité, je relève, par exemple, que

l'Emilie-Romagne — qui représente pourtant une vaste zone économiquement déshéritée : la montagne, beaucoup de collines, le delta — vient parmi les régions d'Italie, au cinquième rang pour les dépenses de spectacles et de sport, avec une somme de 3 841 lires par tête ; au quatrième rang pour les dépenses de cinéma ; au troisième rang pour le nombre de postes de radio ; au quatrième rang pour les appareils de télévision.

J'ai, moi aussi, la radio et la T.V. pour mes garçons, qui vont pourtant aux matches et au cinéma ; ils sont loin de se défendre un délassement ou une cigarette, une promenade ; je connais aussi leur rêve pour un *pull-over* « brouillard de Londres » ou une cravate chic..., autrement ils ne seraient pas des garçons, ou ils seraient des garçons trop extraordinaires, et je n'y puis prétendre.

Mais il y a une mesure en toutes choses — *est modus in rebus* — dans les choses, mais d'abord dans l'esprit. Cette mesure crée la possibilité de l'épargne et, en même temps, donne leur valeur aux choses : un beau *pull-over*, un veston, une chemise, un spectacle... deviennent les éléments d'une joie appréciée quand ils ne sont pas de tous les jours... Le gaspillage dévalorise les choses et réduit à néant leur apport fécond et serein à la vie.

Quand vous serez donc à la veille de vous marier n'ayez pas hâte de garnir votre maison de tout, même du superflu, achetant par acomptes qui pèsent ensuite terriblement sur le maigre bilan du mois, et troublent la félicité des premiers jours de la vie conjugale et de l'attente du premier fruit de l'amour...

Vous achèterez plutôt ensemble avec « elle », de temps à autre, pour Noël, pour l'anniversaire de votre mariage, pour la fête de vos saints patrons, pour compléter, l'une après l'autre, toutes les choses plus ou moins nécessaires à la vie, et vous construirez ainsi ensemble, sans ombre et sans cauchemar, votre nid paisible..., qui sera vraiment à vous.

« C'est une chose recommandable — écrit Léon XIII — de former à un esprit d'épargne et de prévoyance les artisans et les ouvriers, parce que, outre que cela les pousse à se préparer un avenir moins pénible, cela les éloigne des dangers, les garde de l'intempérance des passions, les mène à une bonne conduite morale. »

Vivre en grace avec Dieu.

Mais je ne puis conclure, chers garçons, sans vous dire, à vous aussi, ce que j'ai tant de fois répété à mes fils d'adoption... Vous voulez assurer à votre famille de demain le pain, les lendemains et donc la paix et la solidité ?

Voici : *Travaillez et épargnez* — ceci je vous l'ai déjà dit à vous également — mais aussi *vivez en grâce avec Dieu ;* maintenant en vous préparant au mariage, en vous fiançant ; demain, dans le mariage, ne méprisez pas la loi de Dieu ; ne laissez pas pénétrer dans votre vie le péché ; vous aurez pour vous la Providence. Jésus l'a dit : « Cherchez avant tout le royaume de Dieu, et sa justice (c'est-à-dire le respect de ses droits, de sa loi, de sa volonté) et *tout le reste* (tout !) vous sera donné par surcroît... »

Priez ensemble : avec « elle », et ensuite avec vos enfants : « Là où deux ou trois d'entre vous — c'est la parole du Christ, parole de vérité et de vie — sont rassemblés en mon nom (et la famille est certainement réunie en son nom) je suis avec eux et tout ce qu'ils demanderont leur sera donné. »

Soyez généreux envers celui qui est dans le besoin : le pain partagé avec celui qui a faim se multiplie ; vous aurez le centuple et la vie éternelle ; que ce geste de la charité soit l'emploi le plus lucratif des épargnes qui vous font renoncer au superflu...

*

Croyez, chers garçons, à la parole du Seigneur ; croyez à l'Evangile. Croyez-y, vous, du moins ; peu y croient vraiment. Mais l'Evangile ne trompe pas. Celui qui vous le dit vous en donne l'assurance parce qu'il le touche des mains tous les jours ; oui, tous les jours.

Ce qu'est un Concile œcuménique

Exposé de S. Exc. Mgr Jaeger, archevêque de Paderborn.

Depuis déjà quelques années, des journalistes catholiques et protestants se réunissent pour échanger leurs vues sur le problème de l'unité des chrétiens. La quatrième rencontre de ce genre, entièrement consacrée au prochain Concile œcuménique, a eu lieu cette année du 19 au 22 juin, à l'abbaye bénédictine de Maria Laach. Plus de 150 journalistes et théologiens y ont entendu les conférences, du côté catholique, du professeur Stakemeier, et, du côté protestant, du professeur Meinhold. Les séances furent inaugurés par des mots de bienvenue du docteur Beckmann, président de l'Eglise évangélique de Rhénanie au nom des protestants, et de S. Exc. Mgr Lorenz Jaeger, archevêque de Paderborn, au nom des catholiques. Voici le texte intégral de cette dernière allocution (1) :

Le thème que vous avez choisi pour votre rencontre, ainsi que votre abondante participation, montrent, mieux qu'aucune parole ne pourrait le faire, l'intérêt que porte la presse au futur Concile œcuménique, dont l'annonce

(1) Traduction (d'après le texte allemand publié par l'Agence *K. N. A.*) et sous-titres de *la D. C.* Dans *la Croix* du 30 juin 1959, p. 5, le R. P. Antoine Wenger, à propos de cette rencontre de Maria Laach, a exposé « le point de vue d'un théologien catholique » (le professeur Stakemeier), et d' « un théologien évangélique » (le professeur Meinhold).

a été faite par le Pape Jean XXIII lors de sa visite à Saint-Paul hors les murs le 25 janvier. La façon dont la presse, quelle que soit son orientation politique ou confessionnelle, a parlé de ce Concile, suffirait à réfuter cette accusation qu'on porte si souvent contre elle aujourd'hui de ne s'intéresser qu'au sensationnel. Les journalistes d'aujourd'hui ont fait preuve dans cette question d'un sens élevé de leur responsabilité, aucune influence extérieure n'a pu les faire dévier de la ligne qu'ils avaient choisie : souci du présent et souci de leur responsabilité. De cela, nous les remercions ouvertement.

Vous m'avez demandé de prononcer l'allocution d'ouverture de votre réunion. Que pourrais-je faire de mieux et de plus utile que de vous définir ce qu'est un Concile œcuménique ? En lisant les articles consacrés au Concile dans la presse, on voit que le même mot peut revêtir des sens très différents suivant qu'il est employé par des protestants, des orthodoxes ou des catholiques, et que dans chaque cas il est lié à des conceptions dogmatiques et juridiques différentes. Le docteur Visser't Hooft a exprimé cela d'une façon frappante en disant : « Le patriarche œcuménique de Constantinople pose la question de savoir si un Concile œcuménique est vraiment œcuménique lorsque le Conseil œcuménique des Eglises n'y est pas invité. » Dans chacune des deux expressions, le mot « œcuménique » a un sens totalement différent. Ce soir, je ne parlerai que de la conception catholique du Concile, sans toutefois aborder la question des différents types de Conciles qu'à connu l'histoire et sans approfondir les différentes questions historiques.

I. — Comment les laïcs sont représentés au Concile

Un Concile est œcuménique si y sont invités officiellement tous les évêques catholiques du monde entier. De droit divin, tous les évêques ayant une juridiction actuelle sur un diocèse déterminé sont invités. La raison en est que les évêques, en tant que successeurs des apôtres, forment avec le Pape le corps enseignant de l'Eglise qui constitue l'autorité ecclésiastique suprême. D'après le droit coutumier aujourd'hui en vigueur, sont également invitées des personnalités ecclésiastiques ayant une juridiction quasi épiscopale. Au Concile du Vatican, ont aussi été invités les évêques titulaires, car, en raison de leur consécration, ils remplissent les conditions voulues pour exercer une juridiction épiscopale.

On pourrait ici soulever cette question : « Comment les laïcs sont-ils représentés au Concile ? » S. S. Jean XXIII, dans une allocution relative au synode diocésain de Rome, a précisé que : « Les laïcs ne sont pas appelés directement à participer au synode. » Ils sont représentés par leurs évêques. Le corps enseignant de l'Eglise est étroitement uni à toute la communauté des fidèles. Avec cette communauté, les évêques forment un corps organique qui garde et représente la vérité chrétienne : l'Eglise. Ceux qui enseignent la foi sont en même temps eux-mêmes des fidèles qui professent cette foi dont témoignent tous les fidèles par la pratique de leur religion et par leur vie. Le Saint-Esprit, qui vivifie et guide le corps enseignant, vivifie et guide aussi directement et intérieurement tous les fidèles de par la grâce du baptême et il les rend à même de rendre un témoignage actif de la vérité chrétienne. Ce n'est pas seulement l'enseignement officiel des évêques, faisant autorité et authentique, qui rend témoignage de la vérité, mais aussi la profession de foi générale et ininterrompue des fidèles. Certes, ce sont les évêques qui, en premier et d'une façon officielle, ont la charge de transmettre la tradition chrétienne, et c'est pourquoi les Conciles précédents se sont appuyés pour leurs décisions doctrinales sur l'Ecriture et sur la tradition des Docteurs et des Pères de l'Eglise qui étaient évêques. Mais une grande importance est aussi attachée au témoignage du peuple croyant. C'est un témoignage secondaire de la tradition de l'Eglise, c'est pourquoi les décisions doctrinales récentes de l'Eglise ont souvent pris en considération les témoignages de foi du peuple chrétien et y ont vu l'expression d'une saine tradition. Les évêques témoignent devant le Concile de la foi de leur Eglise, sans que pour cela l'indépendance et l'autorité du corps enseignant se trouvent diminuées. Ils ne représentent pas leurs fidèles comme un Parlement élu par un peuple représente ce peuple, c'est leur charge d'évêques et non une délégation qui leur serait donnée par leurs fidèles, qui les habilite à être au Concile *testes fidei*, témoins de la foi de leur diocèse. De plus, seuls les évêques sont authentiquement *doctores fidei*, docteurs de la foi. Lorsqu'ils se réunissent en Concile, ils représentent, solennellement unis avec le Pape, l'ensemble du corps enseignant de l'Eglise. Mais c'est parce qu'ils sont *judices fidei*, juges de la foi, que la tâche des évêques dans un Concile se comprend le mieux, parce qu'ils se prononcent en commun sur des questions de doctrine, de vie chrétienne et de morale. C'est pourquoi on disait déjà dans l'antiquité chrétienne ces fortes paroles : *Concilia esse episcoporum*, les Conciles sont l'affaire des évêques.

II. — Les conditions de l'œcuménicité d'un Concile

Un Concile est œcuménique, dans son déroulement, si tous les évêques ont reçu l'invitation et y ont répondu en nombre suffisant pour que l'on puisse parler d'une représentation de toute l'Eglise. Dans des circonstances particulièrement difficiles, une minorité peut cependant représenter l'ensemble de l'épiscopat. Il n'y a pas pour cela de proportion fixée, de même qu'il n'y a pas de règle schématique permettant de déterminer automatiquement l'œcuménicité. Aux huit premiers Conciles, seuls les métropolitains étaient directement invités et il leur était demandé de se faire accompagner de quelques-uns de leurs évêques suffragants. On attachait surtout de l'importance à la présence de tous les patriarches ; cependant, il arrivait souvent que l'ensemble du patriarcat occidental n'était représenté que par les légats du Pape.

Aux Conciles d'Ephèse (431) et de Chalcédoine (451), le délai entre la convocation et la réunion était si court qu'il ne restait pas assez de temps pour inviter tous les évêques

occidentaux. Aux huit premiers Conciles, peu d'évêques occidentaux étaient présents, et certains ne comptaient que des Orientaux. Ces Conciles ont cependant été œcuméniques parce que l'évêque de Rome, Chef de toute l'Eglise, et spécifiquement de l'Eglise occidentale, y participait, ce qui est particulièrement évident pour les Conciles d'Ephèse et de Chalcédoine. Cela montre manifestement que dans la conception de l'Eglise primitive, ce n'était pas tant le nombre des membres du Concile par rapport à l'ensemble de l'épiscopat qui était déterminant pour l'œcuménicité du Concile, mais le lien organique des évêques avec leur chef et leur centre d'unité.

Il faut faire la distinction entre ce qui est absolument nécessaire pour l'œcuménicité d'un Concile et les éléments qui établissent le plus parfaitement possible cette œcuménicité. Ces éléments sont :

1. Un grand nombre d'évêques présents, c'est-à-dire la majorité de l'ensemble de l'épiscopat, de façon que l'ensemble du corps enseignant ne soit pas représenté d'une façon purement juridique, mais réellement. Le témoignage de foi du corps enseignant, qui est inséparable de l'ordre épiscopal, sera ainsi pleinement exprimé, et les évêques pourront aussi pleinement témoigner au Concile de la foi de leurs diocèses.

2. Un autre élément est la libre et entière discussion de toutes les objections et de toutes les difficultés. On peut en voir un exemple dans les longues discussions du Concile de Ferrare-Florence sur les divergences de doctrine avec l'Eglise orientale, et dans les délibérations approfondies des théologiens et des Pères du Concile de Trente sur la doctrine de la justification, qui ont duré plus de six mois.

3. Une chose très désirable, c'est l'unanimité de tous les membres du Concile dans les votes décisifs. Il est clair que cette unanimité, qui est l'idéal, n'est pas nécessaire, car pour qu'une décision du Concile soit valable, la simple majorité des oui suffit.

Ceux qui, pour chaque Concile, exigent la présence effective de la majorité de tous les évêques du monde, méconnaissent la triple fonction des évêques dans un Concile. Car les évêques ne sont pas seulement témoins de la foi de leur diocèse, et les authentiques docteurs de la foi, mais ils sont avant tout des juges : *judices fidei*. La fonction du Concile est avant tout et essentiellement une fonction de tribunal qui distingue ce qui est vrai de ce qui est faux, ce qui doit être accepté de ce qui doit être rejeté.

Dès qu'un certain nombre d'évêques représentant dans des circonstances données l'ensemble de l'Eglise se trouve légitimement réuni, le corps enseignant du Concile agit au nom des autres membres qui ont été invités, mais ne sont pas venus. On peut dire légitimement des décisions des évêques ainsi réunis qu'elles expriment le consentement de toute l'Eglise.

III. — Une autorité universellement reconnue de tous

Des trois éléments d'œcuménicité, le plus important est le troisième : l'autorité universellement reconnue de tous. Généralement, l'œcuménicité de l'autorité résulte de l'œcuménicité de la convocation et de la réunion. L'autorité œcuménique est absolument nécessaire. Elle peut au besoin remplacer les deux autres éléments, mais elle est elle-même irremplaçable. Il en fut ainsi au premier et au deuxième Conciles de Constantinople (381 et 553) qui, de soi, n'étaient œcuméniques ni dans leur convocation ni dans leur réunion, car seuls des orientaux y avaient été invités et y étaient présents ; mais, ayant été confirmés par le Pape et ensuite acceptés par l'ensemble de l'Eglise, ils sont devenus des Conciles œcuméniques.

La nécessité de l'assentiment du Pape

Un Concile ne peut avoir une autorité œcuménique que lorsqu'il est l'organe autorisé de l'ensemble de l'Eglise, et cela n'est pas possible sans la participation du Pape, car, sans lui, le corps enseignant qui se trouverait réuni serait privé de son Chef visible et de son centre d'unité organique. C'est pour cela que la définition dogmatique de la primauté pontificale par le Concile du Vatican n'a rien changé à l'autorité des Conciles. Il n'y a jamais eu de Concile œcuménique légitime sans le Pape, bien que la participation de celui-ci ait pu revêtir différentes formes. Le Concile de Chalcédoine (451) offre un exemple particulièrement significatif de collaboration des évêques avec le Pape : Léon le Grand avait écrit sa célèbre *Lettre à Flavien* pour exposer le mystère de l'Incarnation et écarter les erreurs contraires. Cette lettre fut lue devant les évêques du Concile, réunis sous la présidence du légat pontifical qui l'acceptèrent unanimement. Mais les évêques ont repris l'enseignement du Pape pour le rendre encore plus clair et précis, afin d'écarter toutes les possibilités d'erreurs d'interprétation qui auraient pu naître des fausses doctrines orientales, doctrines que l'on connaissait moins bien à Rome. Le Pape confirma cette décision et ainsi le Concile de Chalcédoine fut reconnu par l'Eglise universelle.

C'était déjà un principe universellement reconnu dans l'Eglise du premier siècle qu'aucune décision en matière foi ne peut être définitive et universellement applicable sans l'assentiment de l'évêque de Rome.

L'infaillibilité du Concile

L'autorité décisive des Conciles repose sur l'infaillibilité de leurs décisions. Le motif théologique en est que l'ensemble des évêques, en union avec le Pape, continue le collège apostolique. Les évêques ne reçoivent certes pas de nouvelles révélations comme les apôtres, cependant leur collège jouit de l'infaillibilité que le Christ a promise à son Eglise. Lorsque les évêques sont réunis en Concile, unis à leur Chef visible, l'assistance du Saint-Esprit les préserve de l'erreur. Saint Paul appelle l'Eglise du Dieu vivant « colonne et base de la vérité ». (*I Tim.*, III, 15.) En tant que successeurs des apôtres, les évêques exercent solennellement en Concile leur fonction doctrinale et leur décisions en matière de foi

obligent tous les fidèles. C'est pourquoi l'Eglise primitive était déjà persuadée de l'infaillibilité des Conciles œcuméniques. Saint Ambroise (330-397) affirmait que ni la mort ni le glaive ne pourraient le faire s'écarter du Concile de Nicée. Saint Augustin (354-430) assimile l'autorité des Conciles à celle des apôtres, et Grégoire le Grand (540-604) disait : « Je confesse que j'accepte et vénère les quatre Conciles comme les quatre Evangiles..., car ils reposent sur l'assentiment universel. » La croyance en l'infaillibilité des Conciles a été universelle jusqu'à la Réforme et c'est à peine si elle fut mise en question lors des Conciles de la fin du moyen âge.

Une des objections les plus courantes contre l'infaillibilité des Conciles œcuméniques, c'est qu'il ne leur serait pas permis de « disposer » du Saint-Esprit. Cette objection vulgaire aurait été impossible dans l'ancienne Eglise. Elle est née d'une ecclésiologie absolument différente de celle de l'Eglise primitive et elle porte d'ailleurs au front la marque du rationalisme.

« Disposer du Saint-Esprit », que veut-on dire par là ? Il n'y a que dans les pratiques magiques de la religion, dans les formes dégénérées des religions non chrétiennes, que l'on pourrait parler de « disposer de Dieu ». Disposer du Saint-Esprit est une chose absolument étrangère à la révélation chrétienne. Les apôtres, lors de leur Concile (*Actes* XV, I, 35), n'ont en aucune façon « disposé » du Saint-Esprit. S'ils ont ouvert leur réunion en disant : « Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous » (*Actes* XV, 28), c'est parce qu'ils avaient reçu les révélations du Saint-Esprit, mais ils ne disposaient pas de lui. Comme nous l'avons déjà dit, les évêques réunis en Concile ne reçoivent aucune révélation, ils sont seulement préservés de l'erreur par le Saint-Esprit pour leurs décisions officielles. Si l'on voulait parler ici de « disposer », on devrait plutôt dire que c'est le Saint-Esprit qui dispose des évêques. Mais cela serait encore inexact, car l'activité des évêques dans un Concile demande généralement, sur le plan humain, de gros efforts de leur propre intelligence, éclairée par la foi. Les évêques doivent étudier, scruter l'Ecriture, prêter une oreille attentive à la révélation dans ses sources de l'Ancien et du Nouveau Testament aussi bien que dans la tradition dogmatique, et, ensuite, devant leur conscience, devant le Christ, leur souverain Seigneur, former leur jugement.

La toute-puissance de Dieu et la faiblesse des hommes

Cette activité intellectuelle humaine a été accompagnée dans certains Conciles de si violentes discussions qu'à certains moments, au jugement des hommes, l'aide divine était absolument invisible. Que l'on pense seulement aux polémiques passionnées des premiers Conciles, ou à l'irruption des soldats iconoclastes à la première session du VII[e] Concile, dont les travaux ont été tumultueusement interrompus et qui a dû se déplacer de Constantinople à Nicée, pour échapper à l'agitation iconoclaste. A Trente, au cours d'une discussion au sujet de la doctrine sur la justification, l'évêque de Cava, Mgr Sanfelice, arracha une partie de la barbe de Mgr Zanettino et fut pour cela expulsé du Concile. A côté de ces explosions de passion orientales et méridionales, qui révélaient cependant un respectable amour de la liberté, il y a eu les peu édifiantes polémiques du Concile du Vatican, qui, tout en étant une preuve de la liberté de discussion, étaient cependant des manifestations humaines, trop humaines même, dont aucun Concile n'est totalement exempt. Il faudrait cependant beaucoup de naïveté pour tirer de cela un argument contre l'assistance du Saint-Esprit dans les décisions conciliaires proprement dites.

Le peuple chrétien a toujours eu confiance dans l'assistance du Saint-Esprit pour les Conciles généraux. Il a gardé cette confiance, car il a appris à faire la distinction entre les efforts humains, les faiblesses qui ne sont que trop humaines, et l'action de Dieu qui est d'autant plus manifeste qu'elle rencontre de la part des hommes plus de ténèbres et d'obstacles. On voit se réaliser dans les Conciles ce qui, selon saint Paul, est la marque de toute l'œuvre de salut du Christ : « La puissance du Seigneur se déploie dans la faiblesse. » (*II Cor.*, XII, 9.) Le même saint Paul après avoir mis puissamment en relief la splendeur du ministère apostolique, reconnaît cependant tout de suite après que « nous portons ce trésor dans des vases d'argile pour qu'on voit bien que cette extraordinaire puissance appartient à Dieu et ne vient pas de nous ». (*II Cor.*, IV, 7.) Dans les mains de Dieu la faiblesse de l'instrument ne fait pas obstacle au succès, mais elle le fait plus surprenant et elle montre plus clairement sa véritable origine. Le magistère infaillible a été confié à des hommes faibles, et ainsi, il est évident que ce n'est pas la sagesse humaine ni la science théologique ni même une foi à déplacer les montagnes et une sainteté victorieuse, mais l'assistance du Saint-Esprit qui garantit l'infaillibilité du Concile, en même temps qu'il préserve le corps conciliaire de l'erreur.

C'est pourquoi, devant les défauts et les imperfections des membres d'un Concile, ce serait manquer non seulement de réalisme mais d'esprit chrétien que d'en conclure à la fausseté de son enseignement. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, dans une Eglise répandue dans le monde entier, la justice et la vérité rencontrent des résistances, et il est encore moins étonnant que cela se produise dans un Concile. Mais il n'empêche que, tant dans l'ensemble de l'Eglise que dans le Concile, la continuelle action rédemptrice du Christ maintient la vérité de la révélation grâce à l'assistance du Saint-Esprit et préserve de l'erreur l'enseignement universel de l'Eglise.

Les évêques qui se rendent à un Concile n'ont donc en aucune façon l'impression de disposer du Saint-Esprit. Ils ont, au contraire, conscience que ni leurs propres forces humaines, ni leur science théologique, ni leur habileté ne suffisent pour accomplir la grande tâche qui est la leur. C'est pourquoi le Concile sera ouvert par l'humble prière au Saint-Esprit, car un Concile n'est pas seulement un acte de la juridiction de l'Eglise, il n'est pas seulement l'accomplissement d'une fonction

doctorale et pastorale, il est aussi une cérémonie liturgique. La liturgie n'y consiste pas seulement en chœurs, ornements et beauté extérieure, mais elle fait partie intégrante du Concile, le culte dû à Dieu, c'est en accomplissant bien sa tâche qu'il s'en acquitte. Le cérémonial de l'Eglise romaine veut que le Concile commence par une messe du Saint-Esprit, car c'est de lui que les Pères du Concile attendent tout. C'est là le fondement de la grande espérance que le chrétien croyant met dans le Concile. Ce qui est impossible à l'homme est possible à l'Esprit de Dieu. Il connaît pour l'unité des chrétiens des chemins et des moyens qui nous sont encore cachés. C'est dans cette espérance que tous ceux qui croient en Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu et Rédempteur, peuvent s'unir dans cette prière : « Vous qui avez rassemblé dans l'unité de la foi des peuples de toutes langues, envoyez votre Esprit, alors tout sera transformé et vous renouvellerez la face de la terre. »

La tunique sans couture du Christ

Lettre de S. S. Jean XXIII à S. Exc. Mgr l'évêque de Trèves.

A l'occasion des fêtes organisées cette année à Trèves en l'honneur de la relique de la sainte tunique, S. S. Jean XXIII, le 22 février dernier, a adressé la lettre suivante à S. Exc. Mgr Wehr, évêque de Trèves (1).

VÉNÉRABLE FRÈRE,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Après mûre réflexion, vous avez décidé d'exposer solennellement, à la vénération du public, la sainte tunique qui, selon une respectable tradition, est pieusement conservée dans la cathédrale de Trèves comme étant celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et vous vous êtes empressé, vénérable Frère, de Nous faire connaître votre décision. Cela a vraiment été pour Notre cœur une cause de sainte joie, de grande consolation et d'extraordinaire espérance.

Nous approuvons pleinement votre projet et Nous avons le ferme espoir que les prochaines solennités en l'honneur de ce saint vêtement qui, selon la tradition transmise par nos ancêtres, a recouvert les membres de notre divin Rédempteur, vaudront d'abondants fruits spirituels à l'Eglise de Trèves et aussi aux autres Eglises de votre pays et de l'étranger.

Votre histoire rapporte que des événements importants se sont souvent produits pendant le temps où la sainte tunique était exposée à la vénération publique du peuple chrétien et il est de bon augure qu'il en soit encore ainsi cette fois-ci.

Nous avons en effet décidé d'annoncer un Concile œcuménique qui, avec l'aide du Saint-Esprit, doit se réunir dans un proche avenir. Puisse par lui l'Eglise catholique, une et sainte, à la fois dresser un étendard et faire entendre une voix puissante invitant à rejoindre le troupeau tous ceux qui, tout en s'honorant du nom de chrétiens, ont malheureusement été séparés d'elle autrefois. Il n'y a que trop longtemps que l'Eglise répand sur eux ses larmes maternelles.

La tunique sans couture du Christ est l'image de l'éminente unité de l'Eglise. Lorsque cette image se dresse devant l'esprit, avec la grâce de Dieu et comme de soi-même, il se fait beaucoup de choses dans le domaine de l'action et de la prière pour que l'unité soit réalisée. Mais déjà apparaissent les premiers signes d'une aurore annonciatrice de temps heureux.

La maison maternelle sera d'autant plus attirante pour ceux qui sont dans l'erreur que ceux qui sont restés en son sein, et qui attendent de pouvoir y étreindre leurs frères séparés, refléteront davantage la pure lumière des vertus évangéliques. Puissent donc les enfants de l'Eglise s'efforcer fidèlement et inlassablement d'appliquer à leur vie les leçons de l'apôtre saint Paul qui leur indique le chemin de la sainteté en même temps que leur but suprême : « Revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ » (*Rom.* XIII, 14).

Oui, que le Christ soit votre vêtement, tant dans le silence de votre cœur que dans vos paroles et votre conduite. Que le Christ soit votre parure, avec sa modestie, sa mesure, sa prudence, son amour, sa patience dans l'épreuve, sa douceur, son sérieux, son courage. Dépouillez-vous du vieil homme (*cf. Col.*, III, 9). Revêtez le Christ, représentez le Christ, soyez le Christ.

En une époque grave et difficile, mais dans l'espoir de temps meilleurs, Nous voulons vous adresser, à vous, vénérable Frère, aux prêtres et aux fidèles qui vous sont confiés, un mot de paternel encouragement. Nous implorons sur vous, par l'intercession de la très Sainte Vierge Marie, la lumière et l'assistance de Dieu. Puissent les saintes solennités que vous allez célébrer stimuler votre ardeur et votre courage, fortifier votre foi catholique et vous aider solidement à améliorer votre vie. En gage de quoi, avec joie et d'un cœur paternel, Nous vous accordons, à vous et au troupeau qui vous est confié, la Bénédiction apostolique.

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte allemand publié par *Herder Korrespondenz*, juillet 1959.

Deux communications de la Commission épiscopale de pastorale et de liturgie (1)

I. — LE « LECTIONNAIRE LATIN-FRANÇAIS » (1)

Les trois éditeurs pontificaux de langue française : Desclée et Cie, Dessain, Mame, ayant fait annoncer que l'édition liturgique — dite « édition de chœur » — du *Lectionnaire latin-français*, en vue de la proclamation publique des Epîtres et des Evangiles des dimanches et des fêtes, devait sortir dans le courant de juillet, Monseigneur le président de la Commission épiscopale de liturgie (2) est heureux, à cette occasion

(1) *La Vie diocésaine de Rouen*, 26 juin 1959.
(2) S. Exc. Mgr Martin, archevêque de Rouen. (*N. D. L. R.*)

de publier le texte de la lettre que S. Em. le cardinal Ottaviani a bien voulu lui adresser (3) :

EXCELLENCE RÉVÉRENDISSIME,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer, par un geste d'aimable déférence, les épreuves du Lectionnaire latin-français *en vue de la proclamation publique des Epîtres et des Evangiles des dimanches et des fêtes.*

Je tiens à exprimer à Votre Excellence ma vive satisfaction pour un travail accompli avec un tel souci de fidélité envers la parole de Dieu, grâce à une traduction exacte du texte sacré et grâce à une disposition rythmique et à un style qui en facilitent la lecture publique.

Il est certain que l'unité de traduction a une grande efficacité pédagogique, comme le note l'avertissement placé en tête du Lectionnaire. *Celui-ci contribue aussi à renforcer, même dans l'uniformité de la traduction française, l'unité de la foi déjà exprimée par la langue latine, à laquelle l'Eglise tient comme facteur d'union dans l'universalité.*

Ce Lectionnaire *sera, je suis sûr, accueilli avec reconnaissance par le clergé et les fidèles de France et ce sera là, sans aucun doute, une bien grande consolation pour le président et les membres de la Commission épiscopale de pastorale et de liturgie.*

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

A. card. OTTAVIANI.

Monseigneur le président de la Commission épiscopale de liturgie se permet de rappeler que l'Assemblée des cardinaux et archevêques, dans sa session de mars 1959 (procès-verbal, p. 24), a exprimé le désir de voir adopter le *Lectionnaire* dans tous les diocèses de France pour la lecture publique des Epîtres et des Evangiles.

Une édition dite « de chaire » paraîtra ultérieurement, par les soins des mêmes éditeurs, mais la reproduction des textes du *Lectionnaire* dans les missels pour fidèles ne sera pas autorisée avant plusieurs années.

II. — L'EXPOSITION INTERNATIONALE D'ART SACRÉ (4)

S. Exc. Rme Mgr Gilla Vincenzo Gremigni, archevêque-évêque de Novare, nous prie de bien vouloir communiquer la note suivante :

« En septembre aura lieu, à Novare, la IV[e] Exposition internationale d'art sacré, qui aura pour objet : l'autel. »

Les artistes devront envoyer leurs œuvres pour la fin d'août, en tenant compte que les thèmes qui intéressent particulièrement cette présentation sont : projets d'autels, projets de chapelle, ébauches pour retables et devants d'autels, tout le travail d'art liturgique en rapport avec l'autel.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Curie épiscopale de Novare, l'Exposition étant placée sous le patronage de S. Exc. Rme Mgr Gilla Vincenzo Gremigni, archevêque-évêque de Novare, ou au secrétariat général de l'Exposition, via Dominioni 4, à Novare (Italie).

---

(3) Cette lettre est datée du 16 janvier 1959. (*N. D. L. R.*)
(4) *La Vie diocésaine d'Evreux*, 26 juin 1959.

La fête liturgique du saint Curé d'Ars

La sacrée congrégation des Rites a prié S. Exc. Mgr le nonce apostolique de bien vouloir transmettre la communication suivante aux évêques de France :

La fête de saint Jean-Marie Vianney, Curé d'Ars, est inscrite au calendrier de l'Eglise universelle à la date du 9 août. Or, le 9 août sera, cette année, le XII[e] dimanche après la Pentecôte.

En raison du centenaire de sa mort, un rescrit de la sacrée congrégation des Rites, en date du 21 mars, accorde la faculté de célébrer la fête du saint Curé d'Ars, dans tous les diocèses de France, le samedi 8 août 1959, *servatis rubricis*.

— *L'espèce. Qu'est-ce qu'une espèce vivante ? Peut-on fabriquer des espèces nouvelles ?* Cahiers d'études biologiques n° 5, juin 1958. — Un vol. 24 × 15,5 cm, de 96 pages. Prix : 650 francs. Editeur : Lethielleux, Paris.

Sous la direction du Laboratoire de biologie générale des Facultés catholiques de Lyon, ces Cahiers veulent apporter sur les découvertes de la biologie moderne le travail d'information et de réflexion de quelques spécialistes : chercheurs, biologistes, philosophes, théologiens. Ils s'efforcent d'exprimer la pensée scientifique et philosophique dans un langage qui convienne à la fois au chercheur spécialisé et à l'homme cultivé. L'espèce n'est pas un ensemble stable et facile à définir ; à la lumière de l'explication évolutive de la vie, elle se présente comme un stade dans l'histoire de l'évolution des êtres vivants. C'est à définir la valeur de cette notion et à en discuter la stabilité qu'est consacré ce fascicule.

— *Pour comprendre la nouvelle Constitution. Etudes et documents*, par MARCEL PRÉLOT, ancien président de la Commission du suffrage universel et des lois constitutionnelles à l'Assemblée nationale. Collection « Le Poids du Jour ». 2[e] édition revue et mise à jour. — Un vol. 19 × 14 cm, de 192 pages. Prix : 660 francs. Les Editions du Centurion, Paris.

La première édition de cet ouvrage a été rapidement épuisée. Dans cette nouvelle édition, le texte primitif, sauf quelques légères corrections de forme, n'a pas été modifié ; il conserve toute sa valeur de commentaire contemporain de l'événement. Mais un nouveau chapitre a été ajouté consacré à la mise en place des institutions et des hommes.

— *Ecrits spirituels et paroles de l'abbé Huvelin* recueillis et annotés par Mme M.-TH. LOUIS-LEFEBVRE. Préface de S. Exc. Mgr BLANCHET. — Un vol. 18,5 × 12 cm, de 200 pages. Prix : 780 francs. Editeur Lethielleux, Paris.

Auteur d'une biographie bien connue de l'abbé Huvelin, Mme Louis-Lefebvre présente ici un choix de ses lettres à quelques-uns de ses dirigés, à des moniales, et des extraits de journaux intimes et de carnets secrets de ceux qui s'étaient confiés à la sage direction du vicaire de Saint-Augustin. Ces écrits, qui envisagent toutes les circonstances de la vie sacerdotale, sont suivis de pages, également inédites, d'où se dégage la conception du prêtre selon cet homme de Dieu.

— *Jean-Marie Vianney, le saint Curé d'Ars*, par ANDRÉE DUVOULDY. — Un vol. 18,5 × 13,5, de 90 pages, 20 illustrations de PAULETTE GÉNIN. Prix : 375 francs ; cartonné : 525 francs. Editions et Imprimeries du Sud-Est, Lyon.

Comme le dit l'auteur, « l'histoire du saint Curé d'Ars est d'abord une poignante histoire d'amour ». En quelques pages alertes, elle nous offre tout ce qu'il faut savoir sur cet étonnant curé, ce saint populaire et si typiquement français. Edité dans la gracieuse collection « Nos amis les Saints », on fera lire, on offrira ce livre de préférence aux jeunes.

MAI 1959

M. 26 MAI. — **A l'étranger.** — **A Bruxelles,** le gouvernement annonce que Léopold III, père du roi Baudouin, et la princesse de Réthy, sa femme, vont quitter le château de Laeken, où ils résidaient jusqu'ici. Cette mesure est destinée à apaiser le mécontentement d'une partie de l'opinion belge devant l'influence de l'ex-roi Léopold III sur son fils.

— **L'Osservatore Romano** annonce l'érection de la province ecclésiastique de **Nagasaki** (Japon). Le diocèse de Nagasaki est élevé au rang d'archidiocèse ayant comme suffragants les diocèses de **Fukuoka** et de **Kagoshima.** **Mgr Paul Aijiro Yamaguchi,** évêque de Nagasaki, en devient l'archevêque.

— Le même journal signale que **Mgr Vivian Antoine Dyer,** vicaire général de l'archidiocèse de Bombay, est nommé évêque titulaire de Gabala et coadjuteur avec droit de succession de Mgr Ferdinand Périer, archevêque de **Calcutta.**

M. 27 MAI. — Brusque tension entre le Sénat et le gouvernement. Les sénateurs ne veulent pas qu'une « communication du gouvernement » soit suivie d'un débat, si un vote ne le clôt pas.

— Revenant sur leur première décision, **MM. Berthoin,** ministre de l'Intérieur, et **Houdet,** ministre de l'Agriculture, font savoir qu'ils optent pour leur mandat de sénateur, en raison de leur mauvais état de santé. En conséquence, ils quittent le gouvernement.

— Le prix Pelman du théâtre, d'une valeur de 200 000 francs, est décerné à **M. André Obey,** pour sa pièce **les Trois Coups de minuit,** créée au théâtre de l'Œuvre.

A l'étranger. — **A Rome,** le Chapitre général des Pères Trinitaires élit comme ministre général le **R. P. Michel de Jésus.** Le nouveau ministre général, de nationalité italienne, est âgé de 53 ans.

— **A Washington,** funérailles de **M. Foster Dulles,** auxquelles assistent MM. Couve de Murville, Selwyn Lloyd et Gromyko, partenaires de M. Herter à la Conférence de Genève, qui interrompt ses travaux. 3 000 personnes assistent à ces funérailles, dont trois chefs de gouvernement, MM. Eisenhower, Adenauer et Menzies, et une quinzaine de ministres des Affaires étrangères.

— A Cap Canaveral **(Etats-Unis),** deux singes sont lancés à travers l'espace dans l'ogive d'une fusée « Jupiter », qui s'est élevée à 180 kilomètres d'altitude. Les deux singes tombés avec l'ogive dans les parages de l'île Antigua (Atlantique-Sud) ont été récupérés vivants.

J. 28 MAI. — **M. Pierre Chatenet,** secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, est promu ministre de l'Intérieur, en remplacement de M. Berthoin (voir sa biographie dans notre numéro 1 300 (29 mars 1959, col. 440), et M. Henri Rochereau, sénateur de la Vendée, ministre de l'Agriculture, en remplacement de M. Roger Houdet. Agé de 51 ans, le nouveau ministre de l'Agriculture représente au Luxembourg, depuis 1946, la Vendée, son département d'origine. Docteur en droit, exportateur de profession, M. Henri Rochereau est inscrit au groupe des indépendants et, durant sept ans, a présidé la Commission des Affaires économiques. Délégué, en mars 1958, à l'Assemblée parlementaire européenne, il est aussi membre du Comité de coordination des enquêtes statistiques et du Conseil de la recherche scientifique et du progrès technique. Il a effectué plusieurs missions d'information en Chine populaire, en vue d'évaluer les besoins de la Chine en biens d'équipement.

— Le **Journal Officiel** publie un décret précisant dans quelles conditions pourront être nommés, auprès du gouvernement, des ministres conseillers choisis parmi des personnalités de la Communauté française.

— A Paris, grève du personnel du Gaz et de l'Electricité, à l'exception des cadres. Coupures de courant.

— M. Pinay, retour de New York, rentre à Paris.

— Mort, à Paris, de l'ancien champion cycliste Charles Pélissier.

— M. Marcel Achard, auteur dramatique, est élu à l'Académie française, au fauteuil d'André Chevrillon, après trois tours de scrutin, par 17 voix sur 28 votants. Né à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 5 juillet 1900, Marcel Achard, l'un de nos plus brillants auteurs dramatiques, fut d'abord instituteur, puis journaliste. Il fut aussi « souffleur » au Vieux-Colombier... aux pieds de Jacques Copeau qui ne le remarqua pas ! En 1923, Marcel-Auguste Ferréol devient officiellement Marcel Achard et aborde le théâtre en tant qu'auteur, grâce à Lugné-Poe. Puis Dullin s'intéresse au jeune talent d'Achard et pose, de la part du dramaturge, au public de l'Atelier, cette question à laquelle le succès allait répondre : Voulez-vous jouer avec moi ? Depuis lors, la carrière de Marcel Achard est aisément jalonnable par les titres de ses pièces, la plupart réussies, souvent promises à d'enviables recettes : **Malborough s'en va-t-en guerre** (1924) ; **Je ne vous aime pas** (1926) ; **la Belle Marinière** (1929) ; **Jean de la Lune** (1929) ; **Domino** (1931) ; **Petrus** (1933) ; **le Corsaire** (1938) ; **Mademoiselle de Panama** (1942) ; **Nous irons à Valparaiso** (1948) ; **les Compagnons de la Marjolaine** (1953) ; **Auprès de ma blonde ; le Moulin de la Galette ; le Mal d'amour** et **Patate !** Toutes ces pièces sont à réserver à un public formé.

— M. Edmond Michelet, ayant décidé de rester ministre de la Justice, a cessé d'exercer son mandat de sénateur de la Seine. Il est remplacé par le suivant de la liste U. N. R., M. Jacques Marette, conseiller municipal de Paris (XIXe et XXe arrondissements). D'autre part, à la suite de la nomination de M. Henri Rochereau comme ministre de l'Agriculture, celui-ci sera remplacé comme sénateur indépendant de la Vendée, par son suppléant, M. Hubert Durand, directeur des Caisses rurales, conseiller général.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce la promotion, comme archevêque d'**Athènes,** de **Mgr Benoît Printesis,** administrateur apostolique de ce même archidiocèse.

— Le même journal annonce la nomination de **Mgr John J. Maguire,** vicaire général de l'archidiocèse de New York, comme évêque titulaire d'Antiphrae et auxiliaire du cardinal Spellman, archevêque de **New York.**

— Ouverture, à **Fribourg,** du XIIIe Congrès de l'Union internationale des démocrates-chrétiens, sous le signe « Pour l'unité et la liberté ». 400 participants.

— **A Washington,** le président Eisenhower reçoit les quatre ministres des Affaires étrangères de la Conférence de Genève, venus pour les funérailles de M. Foster Dulles. Il insiste sur la nécessité de trouver une solution aux problèmes discutés.

— **A Berlin,** clôture des travaux de la VIIIe Assemblée de l'Institut international de la presse. On y a étudié « le défi de la Télévision ».

— A **Athènes**, **M. André Malraux**, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, actuellement l'hôte du gouvernement grec, inaugure les spectacles « Son et Lumière », qui seront donnés, à l'avenir, au sommet de l'Acropole.

V. 29 MAI. — Mort, dans un accident de la route, aux environs de Villefranche-de-Lauragais, de **M. Jean Baylet**, ancien député du Tarn-et-Garonne, directeur de **la Dépêche du Midi**.

— Clôture, à Paris, du Synode national de l'Eglise réformée de France, coïncidant avec le IVe Centenaire de cette Eglise, ouvert le 27 mai. Une centaine de délégués (50 pasteurs et 50 laïcs) des quinze régions protestantes de France. A l'ordre du jour figuraient : 1° la révision de la « discipline » ecclésiastique ; 2° l'attitude du protestantisme à l'égard du communisme ; 3° la rénovation liturgique du baptême, du mariage et des services funèbres.

— Assemblée générale, sous la présidence de M. Boscary-Monsservin, ancien ministre, de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement, qui compte 380 députés et 160 sénateurs. Elle demande instamment au gouvernement de déposer en temps utile le projet de loi annoncé pour régler le problème scolaire dans la justice et la paix sociales.

— Mort, à l'âge de 78 ans, du professeur **Tony Ballu**, haute autorité en matière de machinisme agricole, auteur de nombreux ouvrages, professeur à l'Institut national agronomique et à l'Institut technique de pratique agricole.

A l'étranger. — A **Genève**, reprise de la Conférence Est-Ouest en privé.

S. 30 MAI. — **A l'étranger.** — **L'Osservatore Romano** annonce la mort, le 27 mai, de **Mgr José M. Garcia Grain**, évêque titulaire d'Alabanda, vicaire apostolique de Puerto Maldonado **(Pérou)**. Mgr Garcia Grain, né le 25 août 1883, ordonné prêtre le 21 septembre 1907, appartenait à l'ordre des Frères Prêcheurs. Il avait été élevé à la dignité épiscopale le 10 mars 1949.

— Le bulletin de l'Agence internationale **Fides** annonce que, par décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 15 mai 1959, ont été modifiées les limites entre les vicariats apostoliques de Wewak et Aitape **(Nouvelle Guinée)**.

D. 31 MAI. — Journée nationale de la mère et de l'enfant.

— Elections sénatoriales en Algérie (32 élus dont 22 musulmans). Succès des modérés conservateurs et « anciens élus ». Echecs de la tendance C. S. P. et des libéraux. Une seule liste portant l'étiquette U. N. R. est élue, à Sétif. Un second tour a été nécessaire dans sept départements.

— Le Tchad élit 65 députés.

— A Paris, attribution du grand prix de Littérature franco-belge (200 000 francs) à l'écrivain belge **René-Jules Cornet**, pour l'ensemble de son œuvre et, en particulier, pour **la Bataille du rail**, qui retrace l'épopée de la première voie ferrée au Congo belge.

A l'étranger. — Agitation en **Amérique latine**. Loi martiale proclamée au Nicaragua et au Paraguay.

— Publication par l'**O. N. U.** de l'annuaire mondial démographique pour 1958. Il évalue la population totale du globe à 2 800 millions d'habitants.

JUIN 1959

L. 1er JUIN. — A Paris, grève de vingt-quatre heures des chefs de trains, des chefs de manœuvre du métro et des agents de stations. Trafic très réduit. Grève quasi totale.

— Attribution du prix des Critiques à **M. Henri Lefebvre**, pour **la Somme et le reste**, un essai sur les intellectuels marxistes, entrecoupé de souvenirs. L'auteur est exclu du parti communiste.

A l'étranger. — A **Bruxelles**, le roi Baudouin, retour des Etats-Unis, reçoit un accueil délirant.

— Le docteur **E. Aujaulen**, directeur général au ministère de la Santé publique et de la Population, a été élu président du Conseil exécutif de l'organisation mondiale de la santé (O. M. S.), qui commence, ce jour, à **Genève**, les travaux de sa XXIVe session.

M. 2 JUIN. — A l'Elysée, entretien de Gaulle-Moulay Hassan, prélude à l'entrevue que le président de la République doit avoir avec le roi du Maroc.

— **La Croix** fait connaître que le Chapitre général des Sœurs Blanches (Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique) s'est réuni le samedi 16 mai, à la maison mère de Saint-Charles (Birmandreis-Alger), sous la présidence de S. Exc. Mgr Duval, archevêque d'Alger, pour procéder à l'élection de la supérieure générale de la congrégation et de son Conseil. La Rév. Mère Louise-Marie, qui gouvernait l'institut depuis douze ans, était parvenue au terme de son généralat. Le Chapitre a élu supérieure générale la Rév. Mère Maria-Mechtildis, originaire du diocèse de Trèves (Allemagne), supérieure provinciale d'Allemagne, et lui a donné comme assistantes Mère Germaine-Marie, originaire du diocèse de Nevers, et Mère Marie-Norbert, du diocèse de Breda (Hollande), qui, toutes deux, faisaient déjà partie du Conseil général ; Mère Marie-Ruth, du diocèse de Gand (Belgique), supérieure à Savé (Ruanda), et Mère Marie-Eudes, du diocèse de Montréal, supérieure provinciale du Canada. La Rév. Mère Maria-Mechtildis est la quatrième supérieure générale de l'institut qui, fondé par le cardinal Lavigerie en 1869, à Alger, compte aujourd'hui 1 992 religieuses, œuvrant en 206 maisons, en Afrique du Nord, en Afrique occidentale et en Afrique équatoriale anglaise et belge, ou dans les maisons de formation des divers pays d'Europe et d'Amérique d'où viennent les Sœurs Blanches.

— Annonce des résultats des élections législatives du Tchad. Le parti populaire, que dirige l'ex-premier ministre, M. Gabriel Lisette, obtient 52 sièges sur les 65 de l'Assemblée.

— Le professeur Florent Coste, de l'hôpital Cochin, qui occupe la chaire de clinique rhumatologique à la Faculté de médecine de Paris, est élu membre titulaire de l'Académie de médecine.

— **L'Osservatore Romano** annonce la mort, le 28 mai, de **Mgr Jean Stepa**, évêque de Tarnow **(Pologne)**. Il était né à Leroow, le 24 juin 1892. Ordonné prêtre le 27 juin 1915, il fut promu évêque de Tarnow le 4 mars 1946 et consacré le 19 mai suivant.

M. 3 JUIN. — **M. Jean Sainteny** est nommé commissaire général au Tourisme. Né le 29 mai 1907, il se distingua dans la Résistance. Il fut commissaire de la République pour le Tonkin et le Nord-Annam. Il était, depuis le 5 avril 1959, chargé de mission au Cabinet du ministre des Travaux publics et des Transports.

— Par 434 voix contre 94, l'Assemblée nationale approuve l'ensemble de son règlement définitif.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce la mort, le 1er juin, de **Mgr Angelo Ficarra**, archevêque titulaire de Léontopolis d'Augustamnique, né le 7 juillet 1885, ordonné prêtre le 12 juillet 1908, évêque de Patti le 12 octobre 1936, puis archevêque titulaire de Léontopolis d'Augustamnique le 2 août 1957 ; et celle de **Mgr William T. Mulloy**, évêque de Covington **(Etats-Unis)**, né le 9 novembre 1892, ordonné prêtre le 7 juin 1916, promu évêque de Covington le 18 novembre 1944.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur* : JOSEPH MATHERON.

PAR MICHEL DE SAINT PIERRE

La vie prodigieuse du Curé d'Ars

Sous la plume d'un grand écrivain catholique revit, décantée de sa légende, la populaire physionomie de saint Jean-Marie Vianney. L'auteur, puisant aux sources, s'est astreint à une minutieuse préparation historique.

Sans dédaigner l'œuvre de ses devanciers, Michel de Saint Pierre, grand fouilleur d'archives, fait état de nombreux documents inédits. Cet ouvrage contient la première étude graphologique approfondie qui ait jamais été publiée sur le Saint Curé.

Toutes ces qualités, Son Eminence le cardinal Feltin a voulu les résumer dans la préface qu'il a tenu à consacrer à cet ouvrage " dans lequel s'affirme avec bonheur la riche complexité du tempérament du Curé d'Ars ".

Sous la plume étincelante de l'auteur des " Aristocrates " et " Des murmures de Satan " jaillissent toujours autant de talent, de beautés, de trouvailles de style.



Un ouvrage 14/19, relié toile, présentation Club, avec gardes jaquette rhodoïd. 320 pages, 32 pages d'illustrations. 1500 francs.

CET OUVRAGE PARAITRA LE 25 JUILLET

LA DOCUMENTATION

CATHOLIQUE

MAISON de la BONNE PRESSE,
5, rue Bayard, Paris-8e - C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05

France et Union Française : **1 an, 1575** frs : 6 mois, **825** frs. ● Canada et U. S. A., « Périodica » : 1 an, **5,50** dollars : 5090, avenue Papineau, Montréal 34. ● Suisse : **20** frs suisses - Belgique : **210** frs belges. ● Autres pays . 1 an, **2125** frs ; 6 mois, **1125** frs.

PRIX DU NUMÉRO : 70 frs pour l'année en cours, par 5 ex. net : **52 frs 50** plus le port. Numéros des années précédentes : **100 f.** l'exemplaire.

Reliure mobile : dos et extérieur en pégamoïd, titre doré au dos - Millésimés 1956-1957-1958 sur demande : **865 frs** (Ajouter 125 frs pour frais postaux).

SOMMAIRE DU NUMERO 1 308 — 19 JUILLET 1959

ACTES DU SAINT-SIÈGE

QUESTIONS ACTUELLES